

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **107 (1971)**

Heft 22

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1172

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt

Invitation aux vacances, à l'évasion!

ÉCOLE NORMALE DELÉMONT

La création d'une nouvelle classe de candidates à l'enseignement enfantin et la mise en application du nouveau plan d'études des candidates institutrices entraînent l'ouverture des trois nouveaux postes suivants :

1. Maîtresse de méthodologie et d'application en section B2 (maîtresse enfantine)

Exigences : Brevet de maîtresse enfantine. Fréquentation de cours de perfectionnement. Pratique de l'enseignement en classe enfantine.

Traitement : Traitement de maîtresse enfantine, plus indemnité fondamentale de maîtresse d'application.

Remarque : La maîtresse de méthodologie et d'application sera responsable, pendant la durée d'études de 3 ans, de la formation pratique et méthodologique de la même série de candidates maîtresses enfantines. Ces candidates, à la suite de la Convention signée entre les cantons de Berne et Neuchâtel, auront été recrutées dans les deux cantons. La maîtresse d'application est responsable d'une classe enfantine d'enfants de 4 à 6 ans de Delémont.

2. Professeur de langues vivantes (anglais, allemand)

Exigences : Etudes universitaires (notamment diplôme d'enseignement supérieur, doctorat ou licence avec formation pédagogique) donnant accès à l'enseignement au degré moyen supérieur. Connaissance particulière des méthodes directes d'enseignement des langues vivantes. Intérêt pour l'étude des méthodes d'enseignement direct aux niveaux secondaire et primaire.

Traitement : Selon les dispositions en vigueur.

Remarque : Le professeur de langues vivantes enseignera à toutes les classes de l'Ecole normale (sections A, B, C) et se verra confier en section A, la tâche de la formation méthodologique de l'enseignement des langues vivantes selon les méthodes directes.

3. Professeur de langues (français, italien) et d'histoire

Exigences : Etudes universitaires (notamment diplôme d'enseignement supérieur, doctorat ou licence avec formation pédagogique) donnant accès à l'enseignement au degré moyen supérieur.

Traitement : Selon les dispositions en vigueur.

Remarque : Le professeur de langues enseignera l'italien aux candidates enfantines (enseignement rendu obligatoire) ainsi qu'aux candidates institutrices (enseignement facultatif), le français en section B et l'histoire en section A.

Pour les trois postes : Date d'entrée en fonctions : 1^{er} octobre 1971.

Renseignements pourront s'obtenir auprès de M. Jacques-A. Tschoumy, directeur de l'Ecole normale, 2800 Delémont.

Postulations : A adresser, avant le 30 juin 1971, à la direction de l'Instruction publique, Münsterplatz 3a, 3011 Berne.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Département de l'instruction publique

Inscriptions pour les fonctions

d'institutrice, d'instituteur, et maîtresse de classe enfantine

Une inscription est ouverte du 15 juin au 5 juillet 1971 au secrétariat de l'enseignement primaire, rue du 31-Décembre 47, 7^e étage, pour

l'admission aux études pédagogiques

préparant à l'enseignement primaire, enfantin et spécialisé.

Toutes les personnes de nationalité suisse, âgées de moins de 40 ans et en possession d'un des titres énumérés ci-dessous, peuvent s'inscrire.

Les conditions d'équivalence sont appréciées de cas en cas par le département de l'instruction publique.

Classes primaires ordinaires :

- certificat de maturité du Collège de Genève ou
- certificat de maturité de l'Ecole supérieure de commerce de Genève ou
- certificat fédéral de maturité.

Classes de la division enfantine :

- certificats de maturité (voir ci-dessus) ou
- diplôme de culture générale et d'éducation féminine du Collège Voltaire (Collège de Genève) ou
- diplôme de l'Ecole supérieure de commerce de Genève ou
- attestation délivrée après la réussite de l'examen de culture générale organisé par le département de l'instruction publique du canton de Genève.

Classes primaires spécialisées :

- certificats ou diplômes ci-dessus ou titres reconnus équivalents par le département ou
- attestation délivrée après la réussite de l'examen de culture générale organisé par le département de l'instruction publique du canton de Genève.

Début des études : 6 septembre 1971.

Durée des études : 3 ans.

Indemnités d'études : pendant leurs trois années d'études, les candidats reçoivent une indemnité mensuelle.

Une allocation d'études spéciale peut être accordée aux personnes qui en font la demande, après examen de leur situation.

Le règlement des études pédagogiques peut être obtenu au secrétariat de l'enseignement primaire qui fournit tous renseignements complémentaires.

Le conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique : André Chavanne

ÉDITORIAL

L'adolescent consommateur

Mon propos dans le présent éditorial n'est pas de résumer les débats du dernier séminaire de Chexbres, encore moins de déflorer l'intérêt du thème choisi. Au contraire, toujours aussi brillamment organisés par le CIPR en collaboration avec notre association faitière, ces deux jours de discussion et de contacts entre différents milieux méritent bien qu'on leur consacre un numéro de l'« Educateur ». Ce sera chose faite dans le courant du mois de septembre vraisemblablement dans le cadre du numéro 26.

Qu'il me soit toutefois permis, sous un titre plus restreint, de communiquer les quelques constatations que nous avons été amené à faire dans le cadre d'une discussion de groupe.

Il est indéniable que l'adolescent est devenu, depuis quelques années, un des piliers de l'économie. Il nous suffit de songer aux multiples produits qui lui sont actuellement destinés. Pour tenter de dresser une liste exhaustive de ces marchandises et produits, il nous faudrait plus d'un éditorial en commençant dans le secteur de l'habillement pour finir dans celui des loisirs.

On peut s'interroger sur les raisons qui ont amené l'adolescent à devenir un consommateur à part entière en se gardant bien d'ailleurs de condamner sans appel un tel phénomène. Il me paraît dépendre de deux faits : une situation économique générale très favorable et une émancipation, une recherche d'indépendance beaucoup plus précoce qu'il y a dix ou vingt ans. Constatons aussi que les milieux de commerçants, de fabricants ont su habilement exploiter cet état de choses. Ils ont créé des besoins correspondants à certaines de leurs aspirations, ils les ont imposés par une publicité adaptée, publicité ne s'adressant plus à la masse des consommateurs mais spécifiquement aux adolescents en utilisant des motivations qui leur sont propres.

Remarquons en outre que le pouvoir d'achat de cette catégorie de consommateurs ne se limite pas au traditionnel argent de poche bien que ce dernier ait considérablement augmenté. L'influence des adolescents sur les achats des parents est considérable. Il faut aussi relever que la contestation entre pour une bonne part dans le phénomène de l'adolescent consommateur. Même si dans ce domaine, il ne s'agit que d'une minorité qui se distingue par des actions d'éclat, le pouvoir d'identification et le mimétisme jouent leur rôle et sont exploités. Il y a d'ailleurs contradiction entre la position idéaliste de la jeunesse qui conteste la civilisation d'abondance créée par leurs aînés alors que cette même jeunesse contribue dans une large mesure à sa survie voire à son expansion en multipliant les achats qu'elle est amenée, dans une certaine mesure, à faire.

Devant cet état de choses, je ne pense pas que l'attitude de l'enseignant doit être celle du censeur sévère voire du moralisateur. Au contraire, par une information adéquate donnée dans le cadre des disciplines existantes du programme, il faut expliquer les grands mécanismes de l'économie, les démystifier, rendre la jeunesse et particulièrement les adolescents conscients de leur importance et du rôle économique qu'on leur fait trop souvent jouer sans qu'ils s'en rendent compte.

Qu'on me comprenne bien, il ne s'agit pas de condamner les faits mais de permettre à l'adolescent de s'intégrer dans un système qui est le nôtre en consommateur conscient et bientôt responsable d'un budget familial.

C'est d'ailleurs une des conclusions des séminaires 1969 et 1971. Je souhaite que ces quelques considérations vous encouragent à prendre connaissance, en détail, du prochain compte rendu du séminaire de Chexbres 1971 qui traite du problème dans ses généralités.

F. Bourquin.

NOUVEAUTÉ

Guide des papillons d'Europe

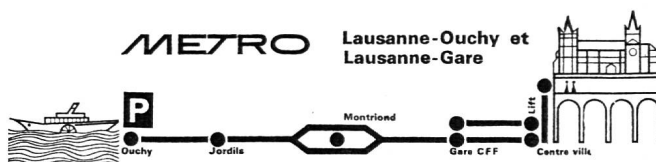
DELACHAUX & NIESTLÉ

L. G. Higgins /
N. D. Riley

ouvrage de détermination complet, l'habitat, les chenilles, la chasse, la collection.

- 380 espèces reproduites en couleurs, grandeur nature ;
- cartes de répartition.

Rel. sous jaquette couleurs Fr. 36.—



La communication la plus rapide et la plus économique entre **Ouchy** et les deux niveaux du centre de la **ville**.

Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les **gares ainsi qu'aux stations L-O** d'Ouchy et du Flon.

comité central

Assemblée des délégués du 12 juin 1971

C'est sous la présidence de Georges-André Monnier que s'est tenue cette assemblée générale extraordinaire des délégués SPR. Elle s'est déroulée dans la salle du Conseil communal d'Yverdon en présence de M. Steiner, municipal, délégué aux écoles et des représentants du SLV et du SEB. A l'ordre du jour, deux points importants : la réforme des structures et la commission « Education permanente ». A la suite d'une intervention regrettable, faite à titre personnel par le président de l'assemblée, les débats s'engagent dans une atmosphère tendue. Il appartiendra à J.-J. Maspéro, avec la diplomatie qu'on lui connaît, de ramener cet incident à sa juste proportion et par là même de reprendre l'ordre du jour. Le PV de l'AD du 24 avril 1971 est accepté avec quelques modifications mineures.

STRUCTURES

J.-J. Maspéro résume brièvement les nombreuses tâches que doit accomplir le bureau exécutif SPR pour mener à bien son mandat : organisation des AD, séances de synthèse CIRCE, participation aux commissions fédérales, secrétariat de la Conférence romande des présidents d'associations, représentation et participation aux organisations internationales, entretiens avec les autorités, représentations et dialogue avec les sections cantonales, très importante correspondance, etc. Il demande à l'assemblée d'accepter le principe de la création d'un secrétariat permanent.

Toutefois, vu le caractère d'information de cette assemblée, les délégués ne désirent pas se prononcer dès maintenant sur ce principe. Cependant, il s'agit de donner quelques lignes directrices à la commission des statuts qui sera chargée de faire des propositions précises dans ce domaine. Finalement, l'assemblée accepte avec deux abstentions l'entrée en matière sur le principe de la réforme des structures.

Toujours dans le but de fournir à la commission des statuts certains éléments de principe, le débat s'engage sur quelques points de détail soit : les compétences et la constitution des AD, le rôle du congrès, les problèmes de majorité qualifiée et de droit de veto, le mandat des délégués, les compétences et l'organisation du Comité central.

L'assemblée reconnaît que l'on se trouve présentement dans une période transitoire qui prendra fin avec la mise en place des nouveaux statuts.

AFFILIATION A UN GROUPEMENT PLUS VASTE

Ce sujet donne lieu à un vaste débat. L'assemblée décide finalement à l'unanimité de publier intégralement le rapport de la commission « Structures » dans l'« Educateur ». Cette publication se fera vraisemblablement dans le premier numéro de septembre (N° 24, 3 septembre). Elle sera accompagnée d'un compte rendu détaillé des suggestions et prises de position faites à ce propos dans le cadre de ce débat.

COMMISSION « EDUCATION PERMANENTE »

L'assemblée vote à l'unanimité les propositions qui lui sont faites par le bureau SPR et qui sont les suivantes :

a) Organisation

La commission relève de l'assemblée des délégués de la SPR. Elle est composée de deux membres de chaque sec-

tion et le CC y délègue un à trois membres. La commission désigne son président.

b) Mandat

- La commission étudie tous les problèmes touchant à l'éducation permanente et en particulier à celle des enseignants primaires.
- Elle s'informe auprès des organes responsables de l'éducation permanente, en Suisse et à l'étranger, des diverses conceptions et des orientations données au perfectionnement des enseignants.
- Elle veille à la réalisation et à l'évolution des thèses du rapport SPR 1970.
- Elle propose au CC/SPR des interventions éventuelles auprès des autorités.
- Elle établit un inventaire annuel des projets et des réalisations en cours en Suisse romande.
- Elle s'efforce de faire connaître les thèses SPR en la matière par la presse, la radio ou la télévision.
- Après approbation du CC, elle délègue un ou plusieurs de ses membres aux conférences, congrès ou journées d'étude consacrés à l'éducation permanente.
- Elle intervient énergiquement auprès des universités romandes pour que l'EP des adultes et celle des enseignants en particulier fasse l'objet d'études sérieuses et de réalisations rapides auxquelles elle serait associée.
- Elle présente son rapport à l'assemblée annuelle des délégués. Ce rapport est transmis au CC et aux sections un mois avant l'assemblée.

La composition de cette commission sera publiée ultérieurement.

UN NOUVEAU RÉDACTEUR A L'« EDUCATEUR »

Nous avions annoncé dans une précédente édition que notre collègue Maurice Besençon, nommé inspecteur, avait donné sa démission. C'est l'occasion pour l'assemblée de le remercier de son excellent travail et de lui nommer un successeur en la personne de M. Jean-Claude Badoux, maître de classe supérieure à Lutry, membre de l'actuel CC/SPV. Nous joignons à celles des délégués présents nos félicitations pour cette nomination et souhaitons plein succès à Jean-Claude Badoux.

FORMACO

A la suite d'une question, il appartient à T. Rychner, secrétaire du SEB, de nous renseigner sur l'état des fonds récoltés auprès des enseignants suisses. A l'heure actuelle, c'est environ de la somme de Fr. 150 000.— que nous pouvons disposer. C'est encore insuffisant si l'on songe que le devis s'élève à 6 millions de francs et que les associations d'enseignants espéraient en trouver le 10%. Notre collègue Rychner fait également mention de certains dons possibles qui pourraient venir augmenter ce capital de Fr. 150 000.—. Il relève enfin que notre principal souci réside dans le roulement du centre. Nous avons besoin de l'adhésion de tous nos collègues et de l'appui des Départements de l'instruction publique afin de garantir une occupation continue de ce futur centre de formation du corps enseignant.

Après la séance, la Municipalité d'Yverdon a offert un vin d'honneur aux délégués ainsi qu'un modeste cadeau, très apprécié, aux représentantes féminines en hommage à leur participation toujours plus nombreuse.

vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 Lausanne.

VPOD-SPV

LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE ET LA RÉFORME SCOLAIRE

Les groupements patronaux communiquent :

C'est avec un certain étonnement, mais aussi un plaisir certain, que sous ce titre et cette introduction, nous avons pu lire dans les « Services publics », organe de la VPOD, l'essentiel de la lettre du Comité central au Conseil d'Etat parue dans l'« Educateur » du 7 mai 1971.

Les groupements patronaux concluaient par ces mots :

« C'est pourquoi la réaction du comité de la Société pédagogique vaudoise est positive ; elle attire l'attention de tous sur la condition préalable de toute amélioration de l'enseignement public : la formation professionnelle des enseignants et la revalorisation de leur fonction. »

De la note de la rédaction qui suivait, nous extrayons ces quelques lignes :

« Nous sommes d'accord avec les remarques finales de l'article des Groupements patronaux vaudois, mais nous pensons qu'il ne suffit pas d'énoncer des postulats et d'attirer sur eux « l'attention de tous ». Encore faut-il se préoccuper des moyens à mettre en œuvre pour les faire aboutir. Le principal de ces moyens n'est-il pas l'adhésion à une organisation syndicale véritable ? »

Jugez donc de notre stupéfaction, le 4 juin, en lisant dans tous les quotidiens lausannois la prise de position du groupe des animateurs VPOD sur la semaine de cinq jours dont l'introduction à l'école fut demandée par notre dernier congrès. La voici telle qu'elle a été communiquée par ses auteurs à notre comité, aussi bien qu'au Conseil d'Etat, aux journaux lausannois, à l'ATS, aux divers organes de la VPOD, à l'Association des parents d'élèves :

Réuni en séance, le groupe des animateurs VPOD a évoqué le problème de la semaine de 5 jours à l'école.

Le groupe ne désire pas prendre une position quelconque face à ce problème, mais émettre certaines réserves qui lui apparaissent importantes :

- certains travailleurs, et par conséquent leurs enfants, se trouveront devant une situation particulièrement difficile à résoudre si la semaine de 5 jours à l'école est mise en place ; à savoir, pour ceux qui travaillent le samedi matin, de trouver une institution ou des amis qui gardent les enfants et qu'il faudra payer. Il importe de bien réfléchir à ce problème car de nombreux travailleurs et travailleuses, spécialement dans le secteur de l'hôtellerie, des transports publics, de la vente, des PTT, etc., ne seront pas mis avant longtemps au bénéfice de la semaine de 5 jours ;
- une concentration sur 5 jours de la matière scolaire alors que les programmes sont déjà surchargés ne va-t-il pas dans le sens d'une tension supplémentaire que l'enfant et les parents doivent à nouveau supporter. Les animateurs ressentent déjà au travers des enfants qui participent aux activités des centres de loisirs les effets des programmes surchargés, d'un habitat et d'un urbanisme mal conçus ;
- il a été dit que les centres de loisirs sont prêts à s'occuper des enfants et des préadolescents le samedi matin. Le groupe des animateurs s'étonne de cette affirmation. En effet, un manque chronique de personnel et

de moyens financiers ne permettraient pas d'accueillir les enfants dont les parents travailleraient sans incidence fâcheuse sur la situation déjà précaire des centres de loisirs ;

- l'évolution des cités, depuis la dernière guerre, vers une concentration de l'habitat en périphérie, le manque de projets audacieux surtout quant au prolongement au logement (places de jeux, jardins Robinsons, centre de quartier, etc.) devraient aussi préoccuper ceux qui vont avoir à prendre la décision de donner plus de temps libre aux enfants ;
- poser le problème du surcroît de temps libre, c'est aussi évoquer le phénomène loisirs. Le groupe des animateurs est inquiet de voir les loisirs devenir de plus en plus une denrée du secteur économique ;
- il est très suspect enfin que la revendication de la semaine de 5 jours provienne des enseignants. Nous nous inquiétons, quant à nous, que la Société pédagogique vaudoise ne se sente pas plus solidaire des travailleurs qui vont être mis devant des difficultés supplémentaires si la semaine de 5 jours passe dans les faits. Cet étonnement est encore plus grand quand on considère le statut favorable dont jouissent les enseignants par rapport à d'autres professions du tertiaire (secteur hospitalier, transports publics, éducateurs, etc.). Nous regrettons que de telles revendications quantitatives ne soient pas complétées par des engagements à réaliser un programme précis en matière de loisirs qualitatifs.

Lausanne, le 27 mai 1971.

Nous sommes certes heureux que notre résolution suscite de l'intérêt. Là s'arrêtent toutefois, dans le cas particulier, nos motifs de satisfaction. Nous ne pouvons, en effet, que déplorer que, cédant à une première impulsion, à un réflexe passionnel assez inexplicable, les animateurs VPOD, formant un groupuscule qui ne représenterait d'ailleurs que lui-même, nous a-t-on dit, aient jugé inutile de s'informer et de procéder à une analyse sérieuse avant de se manifester avec la virulence que l'on sait.

Notre association, en 1967-1968 déjà, avait chargé une commission d'étudier les problèmes soulevés par une introduction de la semaine de cinq jours dans nos classes. S'aidant de son rapport, de la réponse du Conseil d'Etat à la motion Truan, des résultats de l'enquête conduite par les autorités lausannoises, entre autres, notre commission de presse préparait et diffusait, en mai de cette année, un bulletin très objectif consacré presque intégralement à cette question.

Le vote par un congrès groupant plus de mille enseignants d'une résolution favorable à l'introduction de la semaine de cinq jours, niant donc son incompatibilité avec de saines exigences scolaires, ne peut que contribuer à la généralisation d'un horaire désiré par maintes catégories de travailleurs qui n'en jouissent pas encore.

La légèreté avec laquelle le groupe dit des animateurs VPOD insinue, affirme, prend position, dans un domaine où, manifestement, de nombreux éléments, et pas des moindres, lui ont échappé, nous contraint à une mise au point.

Le congé du mercredi après-midi dans notre canton, celui du jeudi entier que connaît Genève, posent des problèmes identiques à ceux qui naîtraient d'un samedi matin libre ;

nul ne songe cependant à les remettre en cause. Une enquête réalisée par les autorités de Lausanne dans toutes les classes primaires et secondaires de la ville a abouti à une approbation massive (70 à 80 %) de la semaine de cinq jours ; peut-on encore nier qu'elle réponde à un vœu général ? Un cinglant démenti fut apporté à cette occasion à tous ceux qui affirmaient que les parents, et surtout s'ils travaillent tous deux hors du foyer, ne désiraient pas jouir de leurs rejets le samedi matin mais étaient, au contraire, heureux d'en être débarrassés par l'école.

La surcharge des programmes, la tension qui en résulte, et dont l'école n'est d'ailleurs que partiellement responsable, exigent des mesures énergiques, parmi lesquelles... la semaine de cinq jours. Nous l'avons toujours affirmé : elle est inconcevable sans un maintien du congé du mercredi après-midi, sans un aménagement des programmes, sans une révision de notre notion de la leçon de soixante minutes, manifestement trop longue pour la capacité d'attention de la majorité de nos élèves. Toute modification de l'horaire, tout progrès ne sauraient être prohibés par le souci d'assurer la pérennité d'un programme excessif : ce serait faire preuve d'un conservatisme étroit, d'un traditionalisme maladroit. Tout au contraire, nous pensons que le programme doit être subordonné aux possibilités de l'enfant, aux intérêts de l'école, aux impératifs de la vie familiale.

Que feront les enfants le samedi matin ? Beaucoup, certainement, retarderont l'heure du lever. Certains, ensuite, passeront cette matinée en compagnie de leurs parents chez eux ou à la campagne ; d'autres participeront aux activités de diverses sociétés ; d'autres encore fréquenteront des centres de loisirs. Les derniers, mais oui, joueront dans leur quartier, sur les emplacements qu'ils utilisent après l'école ou le mercredi après-midi. Le besoin de centres de loisirs et de places de jeux se faisant, peut-être, plus impérieux, la collectivité sera appelée à leur donner une extension plus rapide... pour le plus grand bénéfice de nos écoliers durant le reste de la semaine.

Le phénomène loisirs, quant à nous, nous inquiète surtout dans la mesure où nos élèves, faute de temps, faute d'encadrement, faute de moyens, n'apprennent pas, dès leur jeune âge, à occuper de façon à la fois distrayante et intelligente leurs moments de liberté. Nous n'hésitons pas à affirmer qu'il devient chaque jour plus nécessaire de préparer les enfants à tirer profit et non à être les victimes, de la « denrée » loisirs.

On s'étonne que la revendication de la semaine de cinq jours vienne des enseignants. Il y aurait effectivement de quoi... si c'était exact. Il y a longtemps, toutefois, que des corps de métiers toujours plus nombreux connaissent ou revendiquent cet horaire et que, pour ce qui a trait à l'école, des interpellations ont été déposées dans nos législatifs. Les enseignants, confidents de maintes doléances de parents, travailleurs si ce n'est « animateurs », ne peuvent, par respect envers l'horaire actuel, s'opposer à une évolution inéluctable ni se désintéresser d'un problème sur lequel, de divers côtés et avec une insistance grandissante, on leur demande de s'exprimer.

Instituteurs et institutrices, en contact journalier avec les milieux laborieux les plus divers (médecin, manœuvre, etc., sans oublier l'infirmier, le conducteur de trolleybus et l'éducateur) sont trop conscients de ce qu'un **jugement porté de l'extérieur sur les avantages et inconvénients attachés à une profession** a de subjectif, de sommaire, d'injuste... de mesquin souvent, pour se permettre des comparaisons entre les statuts de diverses catégories de travailleurs pour lesquels ils ont une égale estime.

A l'intention de certains « animateurs » qui semblent l'ignorer, nous rappellerons néanmoins l'écart qui sépare le traitement de l'instituteur vaudois de celui de collègues d'autres cantons, la pénurie endémique d'enseignants qui sévit depuis 1946 et s'accroîtra vraisemblablement ces prochaines années, le manque d'enthousiasme que manifestent les adolescents à l'égard d'une profession au statut, paraît-il, si favorable.

En ce temps de réforme des structures scolaires, la **Société pédagogique vaudoise**, par la résolution adoptée lors de son congrès du 15 mai, affirme :

- la possibilité, de l'avis des praticiens, d'introduire la semaine de cinq jours dans l'école vaudoise ;
- sa volonté de voir le problème étudié, avec toutes ses incidences, par l'autorité politique ; la SPV, bien entendu, est prête à collaborer à ces travaux.

Une décision doit être prise, puis appliquée, avant que des pressions extérieures trop fortes n'imposent brutalement à une école restée en marge de l'évolution de la société des solutions de fortune.

Les enseignants souhaitent la semaine de cinq jours, non pour travailler moins, mais pour travailler mieux.

*Comité central
de la Société pédagogique vaudoise.*

Réforme de l'école vaudoise

GROUPES DE RÉFLEXION

Désireux de promouvoir une participation aussi réelle que constructive des membres de la SPV à la réforme de l'École vaudoise, le Comité central a décidé la création de groupes de réflexion.

Les quelques renseignements qui suivent, nullement limitatifs, ne visent qu'à aider à leur éclosion.

La raison : importance de la transformation envisagée, ses répercussions profondes sur toute la vie scolaire, ses incidences sur le statut et l'enseignement des maîtres, l'imminence des premières expériences, l'impérieuse nécessité d'y intéresser concrètement les enseignants.

Le but : étude et discussion des projets actuels et futurs du CREPS ou d'éventuelles contre-propositions, information et consultation des collègues de la région, envoi d'observations à l'« Educateur », à la commission pédagogique SPV,

au Comité central, participation active lors d'assemblées corporatives ou non.

Le moyen : constitution d'une commission largement ouverte à tous les membres mais dont, cependant, le noyau de cinq ou six personnes sera bien structuré. Pourquoi un collègue de la SVMS n'en ferait-il pas partie ? Un même district pourra compter plusieurs groupes ; dans les cas extrêmes, deux petites sections se contenteront d'un seul.

La documentation : circulaires envoyées par l'autorité, articles de journaux, de l'« Educateur » tout particulièrement ; sur demande, des documents particuliers réunis au secrétariat central.

Le rôle du président de section : ce n'est qu'exceptionnellement que ces groupes naîtront spontanément. Il incombe donc aux présidents de section de les susciter et de veiller sur leurs premiers pas.

Il est nécessaire que cette « réflexion » puisse débiter sans tarder, dès les premiers jours de juin dans les petites sec-

tions campagnardes et montagnardes comme dans les plus nombreuses.

Les débats de l'assemblée des délégués et du congrès SPV ont renseigné sur la proximité et l'importance fondamentale pour tous de la réforme qui s'annonce. Il est donc superflu d'y revenir longuement. Permettez-nous cependant d'y insister aussi.

Le CC.

Adieux à André Rochat

(Texte du discours prononcé le 15 mai 1971, lors du congrès de la Société pédagogique vaudoise.)

« Il me reste maintenant un agréable devoir, celui de remercier André Rochat, avant de le quitter avec regret.

Les quelques mots qui suivent ne pourront exprimer toute la reconnaissance que la SPV doit à A. Rochat, car le travail qu'il a accompli pour elle ne peut se mesurer. Personne ne peut dire, si ce n'est lui, toutes les heures innombrables qu'il a passées dans la solitude de son bureau, alors que six heures avaient sonné depuis longtemps. Personne ne peut connaître le nombre de samedis et de dimanches consacrés au service de notre société pour la représenter à divers congrès ou participer à des assemblées de tous genres.

Avant même d'être secrétaire central, A. Rochat s'est signalé comme un membre SPV très actif, aux qualités très appréciées : n'a-t-il pas été président de la section d'Orbe ? membre de la commission de vérification des comptes SPV ? président de l'assemblée ? membre, puis vice-président du Comité central ? Comme secrétaire central, il n'a pas craint d'affirmer notre société, de l'imposer comme un interlocuteur valable. Pour ce faire, il n'a pas hésité à se charger, à obtenir des sièges dans beaucoup d'organes importants tels que : commission du CREPS, commission paritaire de l'Etat de Vaud, conseil d'administration de la Caisse de pensions, et j'en passe...

Fort heureusement, nous ne le quittons pas totalement, puisqu'il reste membre du Comité central de la Société pédagogique romande en qualité de trésorier. Nous ne doutons pas qu'il puisse à ce poste faire valoir ses dons d'administrateur et montrer, s'il devait encore le prouver, son attachement total à la cause de l'école et des enseignants.

Qu'André Rochat trouve donc, au travers de ce trop court message, l'expression de la très grande reconnaissance du Comité central et de la SPV tout entière pour l'œuvre immense qu'il a accomplie en faveur de notre société et de ses membres.

Avec mon amitié profonde.
Pour le Comité central SPV

Le président :

A.-G. Leresche.

Pour prendre congé

Le 9 mai 1970, salle des congrès du Palais de Beaulieu. La SPV est réunie en assemblée ordinaire pour la première fois après Montreux. Il s'agit de repourvoir trois places au CC réduit à deux membres et aucune section n'a présenté de candidat. La situation est pour le moins critique. C'est alors que, à la dernière minute, la section de Morges annonce une candidature : celle de Mme Christiane Golay, qui est aussitôt élue avec l'unanimité qu'engendre un soulagement certain.

Pour entrer dans un CC à trois — et en des circonstances plutôt difficiles — il fallait être complètement inconsciente ou bien alors avoir le cœur bien accroché.

L'année que Mme Golay a passée au CC a démontré que le deuxième terme de l'alternative était le bon.

En effet, avec courage, intelligence et volonté, elle s'est « mise dans le bain » et a fait le tour des innombrables problèmes qui se posaient, en un temps record. En assumant la lourde charge de secrétaire et par le soutien efficace qu'elle a apporté à ses deux collègues, elle a permis au CC, pendant un « interrègne » de huit mois, de gérer la SPV de façon active.

Mais une telle dépense d'énergie n'allait pas rester sans conséquences : Christiane Golay recevait cet hiver l'ordre formel de son médecin de renoncer à un surcroît de travail. Une classe, son ménage, le CC : elle n'avait pas le choix. Mme Golay nous a donc quittés, mission accomplie, car une année du régime qu'elle a subi en vaut plusieurs.

C'est avec admiration et reconnaissance que nous prenons congé de celle dont la féminité et le charme cachent si bien une énergie peu commune.

Pour le CC : *JF.*

Rappel

COTISATIONS 1971

Nous rappelons que le dernier congrès les a fixées aux montants suivants :

Membres actifs

Sections de Morges, Nyon, Rolle, Sainte-Croix (qui encaissent elles-mêmes leurs cotisations locales) : Fr. 82.—.

Autres sections : Fr. 85.—.

Membres auxiliaires

Sections de Morges, Nyon, Rolle, Sainte-Croix (qui encaissent elles-mêmes leurs cotisations locales) : Fr. 17.—.

Autres sections : Fr. 20.—.

Merci à tous ceux et celles qui se sont déjà acquittés de leur contribution. Nous serions reconnaissants aux autres de faire de même sans tarder à l'aide du bulletin de versement-carte membre encarté dans le N° 18 de l'« Educateur ». S'il est égaré, prière d'effectuer votre versement au CCP de la Société pédagogique vaudoise, N° 10-226.

Secrétariat central.

AVMG

TOURNOI DE VOLLEYBALL AVMG 1971

Challenge masculin :

1. Belvédère (élèves)
2. Belvédère (maîtres)
3. Lausanne
4. EN Montreux (élèves)
5. Elysée
6. Gy. Cité (élèves)
7. Renens
8. Gy. Vevey (élèves)
9. Crissier.

Challenge mixte :

1. EN Lausanne (élèves)
2. Ecublens
3. Belvédère (élèves)
4. Bussigny
5. AVMG
6. Prilly
7. Lucens
8. Aubonne
9. Gy. Cité (élèves)
10. Aigle
11. Renens
12. Cheseaux

Remarques :

Vu le nombre de joueurs et le peu d'emplacements disponibles, certaines équipes n'ont pas pu participer à notre tournoi. Dès lors, la création d'un challenge des élèves est à envisager.

Nous nous efforcerons également à l'avenir de remédier aux inconvénients du set limité par le temps.

Merci encore et à l'an prochain.

M. Wespi.

LEÇON DE GYMNASTIQUE

Sauts rythmés avec tapis

Ces exercices peuvent s'utiliser comme première partie (préparation aux sauts), deuxième partie (athlétisme) ou former une leçon en ajoutant une première partie avant leur application. Cette leçon n'a que la prétention de plaire à l'élève et elle peut lui faire prendre conscience que le rythme peut s'exprimer corporellement.

Matériel : 3 à 6 tapis. **Lieu :** salle de gym ou plein air.

Disposition des tapis : A B A B A B A

Intervalle entre les tapis : environ un mètre.

A = tapis

B = intervalle

p. g. = pied gauche

p. dr. = pied droit

La classe est sur un rang et les élèves se suivent de près (répéter chaque exercice deux ou trois fois). La répétition permet de travailler la résistance.

Exercices

- 1 x p. g. sur A et 1 x p. dr. sur B et ainsi de suite
- 1 x p. g. sur A et 1 x p. dr. + 1 x p. g. sur B et ainsi de suite.
- 1 x p. g. + 1 x p. dr. sur A et 1 x p. g. sur B...
- 1 x p. g. + 1 x p. dr. sur A et 1 x p. g. + 1 x p. dr. sur B...
- 1 x p. g. + 1 x p. dr. sur A et 1 x p. g. + 1 x p. dr. sur B...
- 2 x p. g. sur A et 2 x p. dr. sur A, etc.
- 1 x p. g. sur A et 1 x p. dr. sur A, etc. (év. rapprocher les tapis).

- 1 x p. g. sur A et 1 x p. dr. + 1 x p. g. sur A, etc.
- 2 x p. g. sur A et 1 x p. dr. sur B, etc.
- 1 x p. g. sur B et 1 x p. dr. sur B, etc.

Vous pouvez trouver des exercices nouveaux et les appliquer. On peut aussi demander à l'élève d'en imaginer. Il paraît important d'insister pour obtenir une course aussi naturelle que possible sans blocage des bras ou course heurtée.

A la fin de la leçon, le maître se place devant la colonne et serpente autour des tapis. Les élèves se suivent très près les uns des autres et ne doivent pas se laisser distancer.

Poste au concours

Le poste suivant est mis au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire — **Bureau du personnel**, place de la Cathédrale 6, **1005 Lausanne**, jusqu'au **30 juin 1971**, dernier délai.

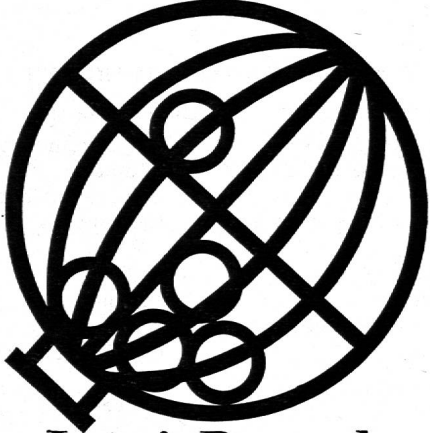
NYON

Maîtresse ménagère.

Entrée en fonctions : 30 août 1971.

Ne se présenter que sur convocation. En même temps qu'elles s'inscrivent au Département, les candidates sont priées de s'annoncer à la Direction des écoles primaires et de lui adresser directement les certificats et autres pièces.

100.000




Loterie Romande
3 juillet

L'art à l'école...

Oui... Et pour obtenir de bons résultats dans ce domaine, seuls des produits de qualité choisis chez le spécialiste sont à même de vous donner entière satisfaction !

Dessin, peinture, huile, gouache, céramique sans cuisson, émaux, linogravure, etc...

Voyez notre rayon
« Beaux-Arts »



**FABRIQUE DE COULEURS
ET VERNIS S.A.**
1000 LAUSANNE
Chemin-de-Douy 1 - Tél. 22 33 98

geneve

Tout article ou communiqué concernant la rubrique genevoise doit désormais être adressé au correspondant :
Jean Mermoud, 12, chemin de la Grande-Gorge 1255 VEYRIER-GENÈVE

Vers une modification des statuts de la SPG ?

Au cours des récentes assemblées, ou des dernières séances des délégations, il est apparu que les circonstances, de plus en plus souvent, obligent le comité à se pencher sur des questions qui, en fait, ne sont qu'indirectement du ressort d'une association professionnelle telle que la nôtre, association dont le caractère très corporatif est nettement inscrit dans ses statuts.

Dans un autre contexte, celui du Cartel intersyndical, il apparaît tout aussi nettement que les structures d'autres groupements, syndicaux cette fois, sont ou doivent être remises en question ; l'intégration de nouveaux groupes au sein du cartel, pose, en effet, d'innombrables problèmes dus, à notre sens, au fait que nos conceptions en matière de groupements professionnels sont peut-être quelque peu dépassées.

Au sein de la SPR, nous nous trouvons dans une situation tout aussi préoccupante, analogue d'ailleurs à celle du cartel, situation qui nous contraindra d'ici cet automne à des décisions, à des choix qui seront lourds de conséquences.

Enfin, l'échéance du 1^{er} janvier 1973, cette date fatidique qui devrait marquer l'entrée en vigueur d'une nouvelle échelle des classes de la fonction publique genevoise, et, surtout, les diverses démarches qui vont précéder l'instauration de cette échelle, doivent nous faire prendre conscience des limites de notre organisation actuelle qui empêchera certains groupes d'enseignants (pour ne parler que de ce qui relève de notre compétence) de faire entendre leur point de vue si, d'ici là, aucune solution n'est trouvée.

Sans vouloir ouvrir à nouveau l'antique et stérile querelle qui oppose syndicalistes et corporatistes, force nous est de constater que des formes nouvelles de groupements doivent être recherchées, notamment dans certains secteurs, l'enseignement en particulier, si nous voulons trouver des solutions satisfaisantes et durables à certaines questions posées sur le plan du statut professionnel, administratif et financier de **toutes** les catégories de personnel.

Les statuts de la SPG, adoptés en 1968, constituaient déjà un énorme progrès : la fusion en un seul groupe des maîtresses enfantines, institutrices et instituteurs fut, de toute évidence, un facteur extrêmement favorable pour les avantages récemment obtenus. L'affiliation de plusieurs maîtres de disciplines spéciales, de quelques maîtres suppléants stabilisés est un apport du plus haut intérêt quant à nos interventions face au Département.

Pourtant, malgré cette réforme importante, notre tâche reste très délicate lorsque sont abordés des problèmes du genre recrutement, où il faut prendre position sur le statut des jardinières d'enfants, par exemple.

Comment parler de perfectionnement, sans que soit défini le statut d'assistant pédagogique, statut extrêmement difficile à définir puisque les assistants actuellement nommés ne peuvent pas statutairement s'exprimer dans le cadre de notre association ? Le groupe des éducateurs de nos institutions pédagogiques (qui demande son adhésion au Cartel syndical) est de son côté à la recherche d'un statut professionnel, que seul il n'obtiendra pas et dont on peut douter qu'il puisse être trouvé au sein d'un syndicat peu au fait des problèmes de l'enseignement. La question peut

être posée : qui, mieux que la SPG, pourrait aider efficacement à trouver des solutions satisfaisantes pour ces collègues ?

Encore faut-il, il est vrai, que la SPG accepte ces nouvelles charges et l'élargissement de ses bases de recrutement.

Une question analogue ne peut-elle être posée à propos des psychologues rattachés au SMP ?

Dès lors, il faut constater qu'une réflexion à propos de nos structures, de nos statuts s'impose ; l'association corporative stricte ne permet plus d'affronter efficacement nos problèmes dans leur contexte global, à moins d'envisager de sérieuses réformes, analogues à celle de 1968.

Irons-nous, sur le plan genevois, vers la création de nombreux petits groupements d'enseignants, ou au contraire travaillerons-nous au cours de ces prochaines années à une fusion en une même association, une même fédération, de tous les enseignants ?

La question mérite d'être posée. En une très grande mesure, la politique future de la SPG, sur tous les plans, dépendra des réponses que nous lui trouverons.

R. Grob.

Mini-propos du bulletinier

Nous voici arrivés au terme d'une année scolaire bien remplie. Nous tenons à remercier ici tous ceux qui ont bien voulu nous apporter leur appui moral lors des très nombreuses assemblées générales que nous avons dû convoquer pendant cet exercice. Malgré la fréquence de celles-ci, certains problèmes sont malheureusement restés en arrière-plan, effacés par des objectifs importants qui ont occupé notre temps ces derniers mois, à savoir la réévaluation des fonctions et des salaires (tractations longues et ardues !) ainsi que le problème du recrutement. Nous nous en excusons auprès des intéressés en leur promettant de remettre tout cela en chantier dès la rentrée de septembre.

Alors, en attendant cette date... **bonnes vacances !**

Jean Mermoud.

Formaco

Après l'appel lancé par le comité, il y a un peu plus de deux mois, il convient de remercier très chaleureusement tous les membres qui, ayant compris l'importance d'un institut de formation continue pour les enseignants, ont participé financièrement à sa construction.

C'est ainsi que plus de 4500 fr. ont été récoltés auprès des membres de la SPG.

Un très sincère merci à tous ces collègues.

Il va de soi qu'il n'est pas encore trop tard pour bien faire...

Cotisations

Le comité rappelle à tous les collègues qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour 1970-1971, qu'il vaut, en général, mieux se débarrasser des tâches pénibles avant les vacances et, qu'en se mettant à jour avec la caisse de notre société, on permettra, du même coup, à notre trésorière de passer un été serein.

Pour mémoire : CCP 12-17996.

Trésorière : L. Palandella, 1252 Meinier.

Urgent

COMMISSION SPR : ÉDUCATION PERMANENTE

Lors de l'assemblée des délégués de la SPR du 12 juin, s'est constituée une commission dont le mandat figure en page Comité central du présent numéro.

Tous les représentants ont été nommés sauf les deux délégués genevois et les deux délégués fribourgeois.

Le comité tient à désigner deux collègues encore avant le 5 juillet et remercie tous ceux que cela intéresse de bien vouloir en informer le président :

R. Grob, route de Mategnin 33
1217 MEYRIN - Tél. 41.73 22

Pour le comité : R. Grob.

Dans les classes enfantines

Rares sont les articles de l'« Educateur » consacrés à l'école infantine. A la demande du comité, quelques collègues ont accepté d'inaugurer une rubrique que nous souhaitons désormais régulièrement alimentée et qui portera le titre : Dans les classes enfantines...

L'EXPRESSION LIBRE

Qu'entendons-nous exactement par expression libre à l'école infantine ? De nos jours, ce terme est de plus en

plus galvaudé. Contentons-nous d'une simple prise de conscience de la nécessité de cette liberté dans la classe des jeunes enfants.

Dès leurs premiers contacts scolaires, quelques-uns d'entre eux, inhibés par leur milieu social, découvrent cette liberté d'expression et c'est au pédagogue de : « créer en eux le désir impérieux de s'exprimer après avoir développé leurs facultés émotives et leur imagination créatrice » (J.-J. Dalcroze).

Il est évident que la notion d'expression libre s'applique autant au domaine du langage qu'aux domaines corporel, manuel ou intellectuel. C'est une fois que l'enfant a pris contact avec cette liberté qu'intervient le véritable travail en profondeur ; le rôle de l'institutrice se modifie, s'adapte aux exigences et aux intérêts de ses élèves. En pleine possession de cette liberté, certains enfants déboucheront même sur une forme ou l'autre de l'art. Alors, il n'y a plus qu'à les suivre.

Comment exploiter cette méthode compte tenu des contingences scolaires actuelles ? A notre avis, si l'on consulte le plan d'études de la division infantine, nous constatons qu'une très grande place est consacrée à des disciplines de l'enseignement primaire. Il faut donc redoubler d'adresse pour respecter le programme établi et donner aux enfants, le plus souvent possible, ces moments d'expression libre. L'idéal serait d'obtenir un changement dans les programmes et de les orienter de plus en plus vers l'expression libre, sachant que si : « l'enfant est libre de choisir l'activité qui le sollicite, ce choix est un engagement qui le lie jusqu'à l'instant de la réussite » (Montessori).

Il ne faut évidemment pas mettre sur le même plan la liberté du choix et l'anarchie !

E. Mutti, L. Schaedler, M. Frère.

ÉCOLE DE MÉMISE, LUTRY

Le poste

d'institutrice

de l'une de nos classes ménagères est à repourvoir.

Il s'agit d'une classe terminale de 12 élèves débiles légères qu'il convient de préparer au mieux à leur sortie de l'institution. (Acquisition d'autonomie, visite d'usines, d'ateliers, de magasins ; organisation de stages, etc.) Collaboration étroite avec psychiatre, psychologue, logopède, rythmicienne et éducatrices.

Pour de plus amples renseignements, et postulation, s'adresser à :

Direction de l'École de Mémise
1095 LUTRY, tél. (021) 29 94 75



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON à Veytaux - Montreux

Entrée gratuite
pour les écoles primaires officielles suisses
et pour les écoles secondaires vaudoises.

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

SELBSTKLEBEFOLIEN

P.A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)
au terminus du tram N° 8
Genève - Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

**Prix spéciaux
pour courses scolaires.**

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève - Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24.

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Comité central et conférence des présidents

Séance du 11 juin à Neuchâtel. Présidence : G. Bouquet, vice-président.

APPRECIATION DU TRAVAIL SCOLAIRE

On se souvient que le rapport de la commission officielle chargée d'étudier un nouveau système d'appréciation du travail scolaire avait été présenté et discuté lors d'une conférence officielle de printemps, par districts.

Aucune décision n'avait alors été prise, et la commission, dans laquelle la SPN comptait deux délégués, avait été, sinon dissoute, du moins mise en veilleuse.

Or, les membres de cette commission viennent de recevoir un avis les informant qu'une expérience allait être menée sous la responsabilité de maîtres « rattachés au Centre neuchâtelois de documentation pédagogique ».

La SPN n'est certes pas opposée à une expérimentation, cependant, ayant eu part aux travaux préparatoires, par l'intermédiaire de ses délégués, elle tient à poursuivre sa collaboration, et, partant, à être consultée, à y prendre une part active. Nos délégués ne sauraient, sans avoir pu en référer au CC, couvrir de la caution de la SPN une opération à laquelle elle n'aurait eu aucune part en tant qu'association.

La désignation des collègues qui auront à mener l'expérience appartient également en partie à la SPN. Le CC fera part de son point de vue et de son étonnement au DIP.

JARDINIÈRES D'ENFANTS

La Société neuchâteloise des jardinières d'enfants a fait sa demande officielle de rattachement à la SPN en qualité de sous-section. Il appartiendra à la prochaine assemblée des délégués d'en décider et d'en fixer les modalités.

Nos collègues de l'enseignement préscolaire font preuve d'un désir intense de collaboration, notamment dans le domaine des cours de perfectionnement. Le CC, en attendant la décision de l'AD, les mettra en rapport avec la Société de perfectionnement pédagogique, sous-section de la SPN, chargée plus spécialement de la proposition et de l'organisation de tels cours.

REVALORISATION

Le collègue Marcel Jaquet, membre du bureau fédératif VPOD, donne les dernières informations quant aux tractations en cours entre le syndicat et les Départements de l'instruction publique et des finances. L'essentiel des dispositions qui seront proposées au Grand Conseil est contenu dans l'article qu'a publié le président du CC dans le dernier « Educateur » (N° 20).

Les représentants du cartel VPOD ont fait quelques remarques et proposé des modifications au premier projet préparé par le Conseil d'Etat. Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil parviendra à tous les titulaires de fonctions publiques.

Le CC aura à revenir sur ce sujet ce mois encore, afin de faire connaître la position de la SPN au cartel cantonal VPOD.

Si, sur le principe, le projet peut rallier une majorité, il n'en va pas de même quant à certains détails de mise en place. On peut, par exemple, légitimement douter de la

nécessité d'imposer à nouveau un rappel de cotisations à la caisse de pensions, surtout après avoir pris connaissance de l'état florissant de cette dernière.

D'autre part, la constitution de la commission paritaire qui sera chargée, dans les deux ans à venir, d'étudier une base nouvelle de rémunération, peut paraître inéquitable, si l'on songe que la VPOD, qui groupe environ 1200 membres, affiliés à cinq sections, n'y disposerait que de deux mandats, alors que l'Association indépendante du corps enseignant secondaire, qui compte moins d'une centaine d'adhérents, se voit attribuer un mandat.

Une partie de ces remarques a déjà été faite par l'intermédiaire du secrétariat fédératif VPOD. Il faut donc encore attendre la publication du rapport définitif à l'usage des députés au Grand Conseil.

ARTICLES CONSTITUTIONNELS

On peut lire, dans l'« Educateur » N° 20, le texte complet et comparatif des modifications que le Conseil fédéral, sur l'initiative du Département fédéral de l'intérieur, entend apporter à la Constitution en ce qui concerne le renforcement des compétences fédérales en matière d'instruction publique et d'éducation. Ce texte constitue un contreprojet, en réponse à l'initiative des jeunes du PAB, laquelle va plus loin encore dans le sens de la centralisation.

Consultées par le Département de l'intérieur, les associations professionnelles auront à prendre position sur le contreprojet.

La prise de température, effectuée auprès des présidents de sections et du CC de la SPN montre une approbation assez réticente, une sorte de « Bof ! » affirmatif.

C'est surtout sur le plan des règlements et lois d'application qu'il conviendra de solliciter l'avis des associations professionnelles. A cet égard, KOSLO (Conférence suisse des associations d'enseignants) à laquelle la SPR a adhéré, devra se montrer l'interlocuteur valable et le porte-parole des enseignants, face au législateur.

INTÉGRATION

Les collègues Brossin et Bouquet, qui ont fait partie, avec le président du CC, Claude Zwiack, de la commission officielle du DIP, commentent le rapport issu des travaux et des réflexions de la commission. Il s'agit maintenant de définir une procédure interne de consultation, laquelle doit aboutir à une prise de position de la SPN en assemblée générale.

Le CC propose la procédure suivante :

1. Prise de position du CC (24 juin) ;
2. Diffusion du rapport aux membres SPN (deuxième quinzaine d'août) ;
3. Assemblées générales par sections, avec information détaillée par les délégués au CC et les membres de la commission (début septembre) ;
4. Assemblée générale SPN, synthèse des discussions par sections et prise de position (fin septembre).

On le voit, le calendrier est relativement serré. Cependant, cet important objet, qui va déterminer l'orientation future de l'école neuchâteloise a déjà figuré à l'ordre du

jour de nombreuses discussions dont les échos ont paru dans l'« Educateur ».

Il convient de remercier une fois de plus nos trois collègues qui ont défendu les thèses de la SPN avec vigueur et clairvoyance. Il n'est pas trop tôt pour attirer l'attention sur l'importance capitale qu'auront les discussions à venir et la prise de position de la SPN.

A cet égard, les travaux de la commission officielle « Section préprofessionnelle » et de la commission SPN « Point global sur la Réforme » pourront apporter un éclairage complémentaire, une vue élargie sur ce que pensent les enseignants et les autorités du système actuel et de la refonte de ce système.

Recrues

Au cours des premier et second trimestres, les collègues dont les noms suivent ont présenté leur demande d'admission au sein de la SPN. Qu'ils y soient les très cordialement bienvenus.

Mmes, Mlles Françoise Martin, à Neuchâtel, Marianne Mairot, à Saint-Blaise, Marie-Louise Rosselet, à Corcelles, Mary-Lise Perriard, à Fleurier, Hélène Monnier et Maria Porret, à La Chaux-de-Fonds, Christine Schlaeppy, au Locle, M. André Andrey, aux Verrières.

GB

L'enfant consommateur

Comme annoncé dans le N° 20, nous publions aujourd'hui les résultats de l'enquête menée en terre neuchâteloise par la section cantonale de la Fédération romande des consommatrices, au sujet de l'argent de poche.

GB

QUESTION 1 :

(s'adressant à l'ensemble des élèves)

Recevez-vous régulièrement de l'argent de poche ?

Recevez-vous parfois de l'argent de poche ?

Ne recevez-vous jamais d'argent de poche ?

	degré			ensemble des élèves
	5	7	9	
En reçoivent régulièrement	55	67	66	63
En reçoivent parfois	42	28	28	32
N'en reçoivent jamais	3	5	6	5

QUESTION 2 :

(s'adressant aux élèves qui reçoivent régulièrement de l'argent de poche, c'est-à-dire le 63 % de l'ensemble)

Quelle somme d'argent de poche recevez-vous par mois ?

		degré			ensemble des élèves
		5	7	9	
Reçoivent de Fr. 1.— à 5.—	42	13	6		
de Fr. 6.— à 10.—	35	49	25		
de Fr. 11.— à 20.—	21	25	50		
de Fr. 21.— à 40.—	1	11	12		
de Fr. 41.— à 80.—	1		4		
de Fr. 81.— et plus		2	3		
(cela va jusqu'à Fr. 120.—)					

QUESTION 3 :

(s'adressant à l'ensemble des élèves)

Gagnez-vous de l'argent en travaillant régulièrement ? (commissions, journaux, travail d'usine, travail de bureau, nettoyages, etc.).

Gagnez-vous de l'argent en travaillant occasionnellement ?

Ne gagnez-vous jamais d'argent en travaillant ?

	degré			ensemble des élèves
	5	7	9	
Gagnent régulièrement en travaillant	14	14	23	18
Gagnent parfois en travaillant	21	21	26	23
Ne gagnent jamais en travaillant	65	65	51	59

QUESTION 4 :

(s'adressant à l'ensemble des élèves)

Recevez-vous régulièrement de l'argent quand vous avez une bonne note (mention) à l'école ?

Recevez-vous parfois de l'argent quand vous avez une bonne note ?

Ne recevez-vous jamais d'argent quand vous avez une bonne note ?

	degré			ensemble des élèves
	5	7	9	
En reçoivent régulièrement	18	13	6	12
En reçoivent parfois	51	37	31	39
N'en reçoivent jamais	31	50	65	49

QUESTION 5 :

(s'adressant à l'ensemble des élèves)

Votre argent de poche provient-il de vos parents ?

Votre argent de poche provient-il d'autres personnes ?

Votre argent de poche provient-il à la fois de vos parents et d'autres personnes ?

	ensemble des élèves
	%
L'argent de poche provient des parents	83
L'argent de poche provient d'autres personnes	2
L'argent de poche provient à la fois des parents et d'autres personnes	15

QUESTION 6 :

(s'adressant aux élèves qui reçoivent régulièrement de l'argent de poche, c'est-à-dire le 63 % de l'ensemble)

Vos parents vous punissent-ils souvent en supprimant l'argent de poche ?

Vos parents vous punissent-ils parfois en supprimant l'argent de poche ?

Vos parents ne vous punissent-ils jamais en supprimant l'argent de poche ?

	ensemble des élèves
	%
Les parents punissent souvent en supprimant l'argent de poche	1
Les parents punissent parfois en supprimant l'argent de poche	11
Les parents ne punissent jamais en supprimant l'argent de poche	88

QUESTION 7 :

(s'adressant aux élèves qui reçoivent de l'argent de poche régulièrement ou parfois, c'est-à-dire le 95 % de l'ensemble)

Comment dépensez-vous votre argent de poche ?

Sur une série de rubriques proposées, les élèves avaient la possibilité d'en souligner plusieurs, et d'en ajouter d'autres.

Il faut lire ce tableau de la manière suivante :

Exemple : sur 100 élèves des degrés 5, 7 et 9, 71 élèves utilisent une partie de leur argent de poche pour acheter des petits pains.

Rubriques proposées :	ensemble des élèves
	%
Petits pains	71
Glaces	66
Chewing-gum	61
Cadeaux	60
Chocolats	50
Bonbons	42
Disques	37
Caisse de classe	36
Piscine	27
Sucettes	26
Cinéma	26
Journaux	25
Patinoire	25
Livres	24
Trolleybus	21
Vêtements	17
Modèles réduits	15
Fournitures scolaires	15
Entrées de matches	14
Essence	11
Téléski	10
Maquettes	10
Collections	9
Maquillage	9
Coiffeur	2

Rubriques ajoutées :

Boissons	3
Cigarettes	2

Nous trouvons encore les mentions suivantes citées chacune par moins de 1 % des élèves :

Cotisations, école ménagère, location de guitare, bijoux, chaussons de danse, entretien d'animaux, films, photos, jouets.

QUESTION 8 :

(s'adressant aux élèves qui gagnent de l'argent en travaillant occasionnellement ou régulièrement, c'est-à-dire le 41 % de l'ensemble)

Comment dépensez-vous l'argent que vous gagnez en travaillant ?

Sur une série de rubriques proposées, les élèves avaient la possibilité d'en souligner plusieurs et d'en ajouter d'autres.

Il faut lire ce tableau de la manière suivante :

Exemple : sur 100 élèves des degrés 5, 7 et 9, 49 élèves dépensent de l'argent gagné pour acheter des cadeaux.

Rubriques proposées :	ensemble des élèves
	%
Cadeaux	49
Disques	41
Petits pains	40
Glaces	38
Chewing-gum	36
Vêtements	31

Chocolats	31
Livres	30
Cinéma	25
Piscine	23
Caisse de classe	23
Journaux	23
Bonbons	20
Patinoire	18
Téléski	16
Modèles réduits	16
Entrées de matches	16
Trolleybus	15
Sucettes	14
Essence	13
Fournitures scolaires	10
Maquettes	8
Maquillage	5
Collections	5
Coiffeur	3

Rubriques ajoutées :

Boissons	2
Cigarettes	1
Equitation	1

Nous trouvons encore les mentions suivantes, citées chacune par moins de 1 % des élèves :

Sport (camp de ski), matériel pour train électrique, location de guitare électrique, réparations de vélomoteur, vitres cassées (!).

QUESTION 9 :

(s'adressant aux élèves qui, d'une manière ou d'une autre, reçoivent de l'argent, c'est-à-dire le 99 % de l'ensemble)

Vos parents vous laissent-ils libre de faire ce que vous voulez de votre argent ?

Vos parents contrôlent-ils vos dépenses, vous interdisent-ils d'acheter certaines choses ?

	degré			ensemble des élèves
	5	7	9	
	%			%
Les parents laissent l'enfant libre de dépenser son argent	37	74	80	66
Les parents contrôlent ses dépenses	63	26	20	34

QUESTION 10 :

(s'adressant aux élèves qui, d'une manière ou d'une autre, reçoivent de l'argent, c'est-à-dire le 99 % de l'ensemble)

Mettez-vous de l'argent de côté ?

A cette question, 93 % des élèves ont répondu oui, 7 % seulement des élèves ne mettent pas d'argent de côté.

QUESTION 11 :

(s'adressant à ceux qui mettent de l'argent de côté, c'est-à-dire le 93 % de l'ensemble)

Avez-vous des idées précises d'achat ?

Mettez-vous de l'argent de côté sans idée précise d'achat, mais pour avoir une réserve ?

	ensemble des élèves
	%
Ont des idées précises d'achat	30
N'ont pas d'idées précises d'achat mais font une réserve	58
Ont à la fois des idées précises et font une réserve	12

Les élèves ont noté en vue de quel achat ils économisent de l'argent.

Exemple : sur 100 élèves qui ont des idées précises d'achat, 40 élèves mettent une partie de leur argent de côté pour acheter des cadeaux.

ensemble des élèves

	%
Cadeaux	40
Vélototeur	22
Vêtements de sport	11
Mariage (meubles, bague, trousseau)	5
Skis	5
Enregistreur	5
Voyages, vacances	3
Tourne-disque, chaîne Hi-Fi stéréo	3
Voiture	3

Les rubriques suivantes ont été citées par moins de 1 % des élèves :

Animaux (panthère noire (!), cheval), appareils de photos, banque, vélo de course, jouets, jeux, équitation, livres, modèles réduits, voyage interplanétaire (!), radio, fournitures scolaires, bijoux, bureau, voilier, collections, brevet de pilote, caméra, permis de conduire, accordéon, kart de compétition, train électrique, superflu (!).

Remarque : la plupart des élèves ont indiqué plusieurs idées d'achat. Les désirs quelque peu fantasques (panthère noire, voyage interplanétaire) n'ont été exprimés que par des élèves du degré 5.

M.-C. Robert et A.-L. Jeannot.

jura bernois

Toute correspondance doit être envoyée au correspondant jurassien, M. Francis BOURQUIN, ch. des Vignes 5, 2500 Bienne, tél. (032) 2 62 54.

D'assemblée en assemblée

PRÉAMBULE

Le corps enseignant du Jura a une organisation corporative tout à fait particulière et assez complexe.

Tout d'abord, il fait, dans son ensemble — c'est-à-dire des maîtresses d'école enfantine jusqu'aux professeurs de gymnase et d'école normale — partie, avec quelques nuances dans les conditions d'affiliation, de la Société des enseignants bernois (SEB), qui assure la défense de ses intérêts. Par là même, tous ces collègues, ou presque — ici encore, il y a quelques nuances (à moins que ce ne soient des incertitudes ?) — appartiennent à la Société pédagogique jurassienne (SPJ), qui assume, au sein de la SEB, le rôle de commission pédagogique, mais qui, sur le plan romand, assure la représentativité du Jura, en tant que section, au sein de la Société pédagogique romande (SPR)¹.

Ce n'est pas tout. Dans le cadre de la SEB, les maîtres et maîtresses des différents degrés scolaires sont encore partiellement regroupés, à l'échelle cantonale, en association distinctes. C'est ainsi qu'il existe une Société bernoise des

professeurs de gymnase, une Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes (SBMEM), une Association cantonale des maîtresses d'ouvrages, une Association cantonale des vétérans, etc. Pour plus d'efficacité dans leurs travaux, ces groupements sont parfois organisés en sections, dont l'une est alors jurassienne : c'est le cas, par exemple, de la SBMEM et des vétérans. En revanche, les jardinières d'enfants du Jura ont formé une association distincte de celle de l'ancien canton, les maîtresses de l'enseignement professionnel et ménager ne sont pas rattachées à l'association cantonale bernoise mais constituent une section de l'Union suisse, cependant que les institutrices jurassiennes ont renoncé à avoir une société à elles alors que celles de la région germanophone du canton ont la leur...

Tout cela peut paraître bien compliqué ou d'une certaine lourdeur administrative. C'est aussi fort efficace, et la défense des intérêts moraux et professionnels des enseignants y trouve bénéfique. La SEB, tant par son effectif que par sa cohésion, est une force avec laquelle il faut compter.

Vain préambule que tout cela ? Il me semble, au contraire, que cela permettra de mieux saisir l'importance des assemblées dont je vais rendre compte et la portée des décisions qui y ont été prises.

Chez les maîtres secondaires

POUR ENTRER DANS LE SUJET

La section jurassienne de la Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes (SBMEM) était convoquée en assemblée pour le 5 mai, à Moutier². L'affluence était grande, l'atmosphère chaleureuse. Ce qui était la meilleure façon de remercier le comité de son travail, comme devait le

constater M. Bernard Roten, président, après qu'il eut excusé plusieurs absences (dont celles de MM. Simon Kohler, directeur de l'instruction publique, et de Marcel Rychner, secrétaire central de la SEB) et salué toute une cohorte d'invités (dont on ne m'en voudra pas de renoncer à établir la liste).

M^{me} Ribordy, membre du Conseil municipal de Moutier, ayant souhaité la bienvenue aux participants, insista sur leur rôle capital dans la formation de la jeunesse, eu égard à la sensibilité et à la réceptivité des adolescents, dont il s'agit de faire des hommes au plein sens du terme, c'est-

¹ D'où le fait que si, pour les cantons romands, la SPR est une association de maîtresses et maîtres primaires, son activité touche et intéresse, dans le Jura, l'ensemble du corps enseignant. L'« Educateur », par exemple, est adressé aussi aux professeurs de l'enseignement secondaire et secondaire supérieur. Ce qui explique que les chroniques publiées ici se rapportent à un éventail de préoccupations assez étendu.

² C'est ici le signe de la très large autonomie dont jouit la section jurassienne dans le cadre général de la SBMEM — cette dernière devant tenir, le 2 juin, à Berne, sa propre assemblée générale, précédée d'une assemblée des délégués.

à-dire, selon le mot de Saint-Exupéry, des êtres responsables. M. Paul Müller, de Bienne, représentant du Jura au sein du comité cantonal de la SBMEM, apporta le message de ses collègues alémaniques. Puis on passa aux affaires administratives, dont on retiendra :

— la nomination³ de M. Pierre-André Joly comme secrétaire du comité, en remplacement de M. Pierre Girardin, qui a démissionné parce que trop occupé et aussi parce que déçu du manque de collaboration de trop de collègues dans les tâches entreprises ;

— l'effectif de la société, après 2 démissions et 13 admissions, s'élève à 242 membres (dont deux — M. Henri-Louis Favre, de Reconvilier, et M. Germain Gigon, de Bienne — furent félicités pour 25 ans d'enseignement) ;

— les comptes, qui bouclent avec une légère augmentation de fortune d'environ Fr. 130.—, prouvent que la moitié des sommes dépensées pendant l'exercice 1970-1971 ont été consacrées au perfectionnement du corps enseignant secondaire (sans qu'il ait été possible d'obtenir aucune subvention de l'Etat) ; le résultat financier est pourtant tel qu'il permet de maintenir la cotisation annuelle à Fr. 6.—.

UN PROBLÈME ACTUEL

Ce problème du perfectionnement est très actuel.

D'une part, la SBMEM - Section jurassienne avait créé, il y a quelques années, une commission interne chargée de s'en préoccuper. M. Jean-Pierre Mœckli, de Delémont, qui la présidait, a donné sa démission ; son successeur sera M. Jean Michel, de Porrentruy.

D'autre part, l'Etat de Berne, en application d'un décret de l'automne 1970, a désigné une commission officielle de perfectionnement. M. Henri Liechti, inspecteur des écoles secondaires, et M. Alexandre Hof, tous deux membres de cette commission, renseignèrent l'assemblée sur les travaux en cours :

— la tâche première est de créer un centre de perfectionnement et d'en nommer le directeur ; ce centre est destiné à assurer la formation continue de tous les enseignants, à quelque niveau qu'ils soient en fonctions (de l'école enfantine jusqu'aux écoles normales, gymnases et certaines écoles de commerce) ;

— pour l'instant, il importe avant tout d'établir un catalogue des besoins, mais aussi un ordre d'urgence ; ici, une collaboration s'impose, afin que les projets élaborés ne soient pas uniquement ceux de la commission, mais qu'ils répondent réellement aux vœux des enseignants ;

— jusqu'à ce que le centre soit à même de fonctionner (sans doute pas avant 1972), il sera fait appel à toutes les institutions qui assumaient déjà jusqu'à maintenant diverses formes de perfectionnement ; des contacts ont déjà été établis avec elles ;

— sur le plan financier, les sommes à disposition pour l'ensemble du canton (un demi-million) seront à peine suffisantes quand la « machine » fonctionnera en plein ; c'est pourquoi, et afin de garder une vue d'ensemble dans ce domaine, les subventions — comme celle qu'avait demandée la section jurassienne de la SBMEM et qu'elle s'est vu refuser — ne seront accordées que sur préavis de la commission officielle, qui se prononcera sur des projets de programmes tout à fait précis.

A la suite de ces explications, et sans vouloir contester ni l'intérêt ni la valeur de ce qui est en train de se faire, M. Edmond Guéniat, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, s'étonna que sa ville, avec le rôle qu'elle joue dans le domaine scolaire, n'eût aucun représentant au sein de la commission officielle...

³ En fait, confirmation à ce poste, puisque M. Joly en assumait déjà les charges depuis 2 mois.

LA PAROLE EST AU PRÉSIDENT

Comme d'habitude, le rapport présidentiel fut vivement apprécié. C'est en effet un des mérites de M. Bernard Roten que de s'en tenir, en cette circonstance, aux choses essentielles.

Après avoir rappelé que les intentions primordiales du comité avaient toujours été, et restaient encore, de resserrer les liens entre les enseignants secondaires du Jura et de défendre au mieux leurs intérêts — deux soucis qui, au demeurant, sont complémentaires —, le président évoqua ce qui a été entrepris dans ce sens :

— il y a eu le problème de la formation des maîtres secondaires, dont certains journalistes ont fait une « affaire »⁴. Fallait-il convoquer une assemblée extraordinaire ? Le comité ne l'a pas jugé nécessaire. Mais, après consultation des directeurs d'écoles, il a fait paraître dans sept journaux jurassiens un communiqué par lequel il approuvait⁵ les mesures prises pour améliorer la formation des enseignants secondaires⁶. Une démarche auprès de la Direction de l'instruction publique, pour obtenir que la SBMEM soit représentée au sein de la commission de surveillance, s'est heurtée à un refus basé sur des arguments juridiques ;

— outre les nombreux contacts pris en cours d'année avec toute une série de comités cantonaux et romands, ainsi qu'avec la SPJ et le secrétariat central de la SEB, l'activité de la société a consisté pour une large part, comme les comptes ont déjà permis de le souligner, en l'organisation de nombreuses rencontres entre collègues enseignant toute sorte de disciplines (sciences, géographie, histoire, italien, anglais) ; il s'y est ajouté des séances d'information et de travail sur l'animation théâtrale, de même qu'une conférence sur « l'enseignement assisté par ordinateur ». Des articles, parus dans la presse régionale et corporative, ont rendu compte de ces fructueuses réunions. Le comité, qui peut être satisfait des résultats obtenus, transmet à la commission interne de perfectionnement la tâche de poursuivre le travail commencé ;

— pour ce qui est de l'avenir, des contacts ont déjà été pris dans le district de Courtelary, où se recrutera le nouveau comité, pour assurer sans heurts la passation des pouvoirs et des devoirs. En outre, il faudra s'atteler à une révision des statuts, destinée à favoriser des liens plus étroits avec les représentants SBMEM au sein de divers organismes, et étudier attentivement le problème de la Gesamtschule et de ses conséquences au niveau secondaire.

En conclusion, M. Roten déclara que les membres de son comité n'ont pas peur du travail, parce qu'ils croient à l'importance de leur tâche à la tête de la section jurassienne de la SBMEM. Ces paroles courageuses, à une époque où le désengagement est trop souvent de mode, furent accueillies par de vifs applaudissements.

DIVERS

Le tractandum « divers et imprévu » n'est pas toujours le moins intéressant d'une assemblée. Il conduit parfois à un élargissement des horizons, en ce sens que les questions

⁴ On sait qu'il s'agit d'une nouvelle organisation des études, prise en charge par l'Université de Berne.

⁵ Il semble, d'ailleurs, qu'il ait ainsi traduit l'opinion générale régnant dans la société : pas une voix ne s'est élevée de l'assemblée, ni pour discuter le fond du problème, ni pour tester les agissements du comité !

⁶ On rapprochera de cette attitude celle adoptée par deux associations culturelles — l'Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts, en janvier ; la Société jurassienne d'émulation, à la mi-juin — qui, toutes deux, reconnaissent que le statut actuel est en progrès sur l'ancien quant aux exigences fondamentales de la formation mais, constatant que cette nouvelle organisation empêche pratiquement les futurs enseignants secondaires de bénéficier de la liberté que la loi leur garantit en principe de faire leurs études dans l'Université de leur choix, regrettent qu'il n'ait pas été possible de trouver une solution « romande » à ce problème.

et interventions qu'il autorise touchent à des domaines les plus variés. Ainsi :

— l'assemblée a ratifié l'engagement pris, sous réserves, par le président à l'égard d'une transformation du Cartel des présidents d'associations romandes d'enseignants en un « Cartel des associations romandes d'enseignants », qui aura sa place au sein de la conférence des Associations suisses d'enseignants (en allemand : KOSLO) ;

— M. Liechti, inspecteur, a parlé des solutions envisagées pour assurer le passage du début de l'année scolaire à l'automne (2 années courtes) ;

— M. Paul Simon, de Saignelégier, est intervenu en faveur d'un enseignement qui se préoccuperait davantage de l'aménagement du territoire ; un groupe d'étude, conduit par M. André Denis, professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy, est déjà au travail pour élaborer des directives et de la documentation ; la SBMEM ne pourrait-elle pas appuyer cette initiative moralement et... matériellement ?

— quand à M. Germain Adatte, de Porrentruy, il émit l'opinion, avant de remercier le comité de son excellent travail, qu'une part des frais entraînés par le perfectionnement volontaire des maîtres, tel qu'il est pratiqué au sein

de la SBMEM, devrait être supportée par les communes, puisque ce sont en fin de compte les élèves, donc les futurs citoyens, qui bénéficient de l'amélioration de l'enseignement...

Mais la journée ne s'acheva point là. Il y eut encore :

— des groupes de discussion, appelés à élaborer déjà, par disciplines, un catalogue des cours de perfectionnement tenus pour nécessaires ;

— un apéritif en plein air, offert par la Municipalité de Moutier, et un repas copieux, dont l'atmosphère, propice à des échanges de vues aussi animés qu'amicaux, ne fut surchargées d'aucun discours officiel ;

— une conférence de M. Samuel Roller sur la coordination scolaire en Suisse romande (conférence dont la matière commande qu'on lui réserve, à elle seule, tout un prochain article) ;

— une représentation-cocktail donnée par le TPR, sorte de rétrospective de 10 ans d'une activité que la SBMEM se soucie de voir mieux encouragée.

Journée, comme on le voit, extrêmement riche, qui prouve on ne peut mieux la vitalité de la section jurassienne de la Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes.

Société pédagogique jurassienne

OU, QUAND ET QUIL...

La Société pédagogique jurassienne (SPJ), dont les attributions ont été définies plus haut, a un organe exécutif : le Comité central, qui se réunit en moyenne une fois par mois et qui expédie les (nombreuses) affaires courantes. Mais les grandes décisions, portant sur les principes ou engageant à long terme la responsabilité de la société, sont du ressort de l'organe législatif : le comité général, qui siège une fois par année et qui rassemble, membres à pleins droits ou invités, les présidents des sections, les délégués jurassiens à la SPR, les membres jurassiens du comité cantonal SEB, les responsables de groupes de travail, les inspecteurs, les directeurs des Ecoles normales... et même les rédacteurs de la presse corporative !

Cette année, il avait été difficile de trouver, pour réunir le comité général, une date qui convînt à tout le monde. C'est donc un peu tard dans la saison, le 2 juin seulement, que l'assemblée a pu se tenir à Tavannes, sous la présidence de M. Henri Reber, instituteur à Bienne. On y notait la présence, en particulier, de M. Georges Bobillier, membre du Comité central SPR (bonjour, collègue bulletinier !), de M. Marcel Rychner, secrétaire central de la SEB, de M. Pierre Jelmi, représentant du Jura au sein de la CIRCE, et, pour la première fois, de représentants de la Direction de l'instruction publique, MM. Denis Gigon et Jean Sommer.

DE L'ADMINISTRATION, PUISQU'IL EN FAUT...

Après avoir accepté le procès-verbal de l'assemblée de l'année dernière, et avant d'aborder les autres affaires administratives, le comité général se préoccupa de nommer un successeur à M. Francis Erard comme correspondant à l'« Educateur »⁷. Le président, relevant qu'il ne suffisait pas de parler de coordination mais qu'il fallait l'appliquer dans les faits, proposa de désigner à ce poste celui qui — indépendamment de la personne actuellement en fonction — est en même temps rédacteur de la partie française

de nos autres journaux corporatifs (« L'Ecole bernoise » et la « Schweizerische Lehrerzeitung ») ; cette solution permettrait d'harmoniser mieux la répartition des informations dans les trois revues hebdomadaires que reçoivent les enseignants du Jura. Cette proposition fut agréée ; et les sous-signé, qui assurait déjà l'intérim depuis le mois de mai, se vit confier une tâche qu'il accepte de remplir d'abord, durant une année, à titre d'essai.

Du rapport présidentiel, on retiendra :

— que le comité a tenu 12 séances et qu'il a délégué des représentants à 41 manifestations (le président, à lui seul, assumant à peu près la moitié de ces représentations) ;

— que la campagne financière en faveur du Centre du Pâquier n'a rapporté, jusqu'à fin mai, que Fr. 5286,55 (valeur de 208 versements), ce qui est manifestement trop modeste par rapport à l'effectif de la SPJ ;

— que cet effectif, selon les chiffres fournis par les sections, s'élevait à 1097 membres au 31 janvier 1961.

Les comptes, arrêtés à fin mars, bouclent par un excédent de dépenses de près de Fr. 3400.—. Pourquoi ? Tout simplement, comme le releva le caissier, M. Jo Prongé, dans ses commentaires, parce que les ressources financières de la SPJ ne se sont pas accrues parallèlement aux tâches qui lui sont dévolues. La situation financière n'est pas alarmante, mais elle est sérieuse : le budget pour l'exercice 1971-1972, qui prévoit un déficit de Fr. 1600.—, achèvera de « ronger » les réserves, qui sont actuellement de l'ordre de Fr. 2000.—. Donc, si l'on veut que la SPJ puisse poursuivre son action, il faut songer à adapter les cotisations. Le comité général en est si bien conscient qu'il décida de porter la contribution de chaque membre de Fr. 4.— à Fr. 6.—.

DES RAPPORTS

L'assemblée fut ensuite renseignée sur différents problèmes qui se posent actuellement :

— M. Roland Beuchat rappela succinctement ce que sont les projets de réforme des structures qui se débattent au sein de la SPR (projets dont je n'évoquerai pas le détail puisque l'« Educateur » en a déjà donné connaissance et continuera à tenir ses lecteurs au courant de l'évolution des discussions) ;

⁷ Tenait-on, en s'y prenant ainsi, à s'assurer que les débats du jour ne manqueraient pas d'être rapportés dans ces colonnes ?

— M. Michel Girardin résuma les travaux menés par la commission qu'il préside, soit la « Commission pour la réforme des structures » instituée par la SPJ après le congrès de Moutier, en 1968. Après s'être longuement interrogé sur les objectifs de l'enseignement et les finalités de l'éducation, cette commission a étudié différents systèmes scolaires de Suisse et de l'étranger, ainsi que divers projets de réformes. Puis elle a essayé de « plaquer », un peu arbitrairement peut-être, un de ces plans de réforme à la situation spécifique du Jura. Il en est résulté toute une série de constatations et de propositions, qu'il est encore trop tôt de mentionner par le menu. D'autant plus qu'il reste à étudier tout un lot de conséquences pratiques, d'incidences sociologiques et économiques — travail dont M. Girardin se demanda si sa commission pourrait venir à bout à elle seule ;

— les responsables du groupe « L'Ecole de la Vie », qui ont élaboré ces dernières années un ambitieux et séduisant projet de création d'un « Centre jurassien pour le développement de l'éducation », avaient été invités à présenter au comité général SPJ un certain nombre de questions précises. Ils ont donné lecture (à trois voix) d'un long manifeste, qui touchait à tant de problèmes qu'il a été impossible d'engager une réelle discussion à son sujet : en effet, l'assemblée a estimé qu'il fallait pouvoir étudier ce document avant de se prononcer sur les propositions qu'il tend à justifier. Le texte en sera donc publié *in extenso* dans « L'Ecole bernoise », et le Comité central l'étudiera d'un point de vue pratique. En outre, ce projet devrait, comme l'a fait remarquer M. Bobillier, être communiqué à la « Commission pour la formation permanente » que la SPR vient de créer (et au sein de laquelle la SPJ sera représentée par M. Alexandre Hof, de Vicques, et M. André Schwab, de Bienne) ;

— M. Georges Cramatte, animateur du Centre d'information pédagogique (CIP) de Porrentruy, ramena l'assemblée à des données concrètes en lui rappelant ce que le centre a réalisé, avec des moyens très modestes, mais grâce à la bonne volonté et au dévouement de quelques « mordus » de la pédagogie. Le CIP est ainsi devenu un véritable centre de diffusion de matériel scolaire. Les chiffres en font foi : les ventes, pour le dernier exercice, se sont montées à plus de Fr. 5000.— ; quant à la fortune, elle atteint Fr. 10 000.— en chiffre rond, dont près de Fr. 7000.— en marchandises. M. Edmond Guéniat, qui a toujours assuré dans le bâtiment de l'Ecole normale de Porrentruy un « gîte » au CIP, souligna que les réalisations de ce centre n'avaient cessé d'être freinées par l'absence de locaux adéquats et par l'exiguïté des moyens financiers à disposition. (Mais, notons-

le ici, sans respecter strictement l'ordre du jour de l'assemblée, une légère compensation n'allait pas tarder à être offerte à MM. Guéniat et Cramatte : l'ancienne « Commission jurassienne des cours de perfectionnement », qui a cessé toute activité par suite de la mise en place de la nouvelle commission pour le perfectionnement, a décidé, en plein accord avec la Direction de l'instruction publique, de remettre au CIP le solde de son avoir, soit un peu plus de Fr. 740.—. Ce dernier subside « officiel », venant reconnaître les efforts et les résultats du Centre d'information pédagogique, a suscité joie et satisfaction chez les responsables de cette institution et atténué dans une certaine mesure quelques regrets ou rancœurs bien compréhensibles...)

PROJETS

Le train-train ordinaire de la SPJ prévoit l'organisation d'un congrès tous les 4 ans. Mais nous vivons en des temps où toutes les habitudes sont bousculées. La nécessité de discuter certaines questions importantes a conduit le Comité central à prévoir un horaire de manifestations un peu différent :

a) en novembre 1971, vraisemblablement à Bienne, afin de prendre connaissance des études menées par la « Commission SPJ pour la réforme des structures » et de se prononcer à leur sujet, une assemblée générale extraordinaire, qui pourrait être précédée, le matin, par les assemblées de sections ;

b) en 1972, à Bienne encore, le congrès traditionnel, pour lequel toutefois on renoncerait à la publication d'un rapport et qui se préoccuperait surtout de modifier, en vue d'une plus grande efficacité de la société, les statuts et les structures de la SPJ.

Ces deux projets ont été approuvés par le comité général.

Il y eut encore discussion sur différents points, plus ou moins importants, de l'organisation scolaire actuelle ou à venir. On aura l'occasion d'en reparler. Mais j'aimerais terminer ce compte rendu en relevant l'appel lancé par le représentant du Comité central SPR, M. G. Bobillier, qui invita les participants à l'assemblée à devenir toujours mieux conscients que toutes les discussions, partout — et celles de la SPJ l'ont montré aussi — tendent à dépasser de plus en plus le cadre régional. C'est tant mieux pour la cohésion romande et suisse — à condition, ajouterai-je, que la coordination tant prônée ne reste pas du domaine des déclarations platoniques, mais qu'elle s'instaure vraiment au niveau des faits quotidiens...

Francis Bourquin.

TRIBUNE LIBRE

Commentaires à propos d'une « réponse »

L'« Educateur » N° 20, du 11.6.1971, publie la réaction de la commission (jurassienne) des moyens d'enseignement à ma « diatribe » parue ici même le 30.4.1971.

Ladite commission précise d'emblée qu'elle n'a pas l'intention d'engager une polémique.

Soit, et c'est prudent. On évite ainsi d'avoir à défendre ce qui est indéfendable et surtout d'avoir à répondre sur le fond d'un problème présenté en termes précis. Car enfin, j'ai posé des questions, cité des exemples et justifié les raisons de mon intervention.

Nous pourrions certes en rester là, mais les arguments

que la commission propose dans sa « réponse » constituent une véritable invitation !

Cette réponse, soit dit en passant, je l'attendais, comme, sans doute, bien des lecteurs de l'« Educateur ». Qu'on en juge donc au fil des paragraphes que je reprends dans l'ordre.

§ 2. Je n'ai pas à défendre une cause, juste ou non. Il s'agit de grammaire et d'enseignement de la grammaire. Le ton que j'utilise dépend exclusivement du degré de vérité et de cohérence des faits qu'on propose. En l'occurrence, je m'en suis pris à des faits que j'estimais situés à côté de la vérité et de la cohérence.

§ 3. Si la commission pense que mes propos ont pu impressionner le corps enseignant, j'estime que ceux de M. Pierre Henry (définitivement abstruses, terminologie sibylline, etc.) pouvaient peut-être décourager les maîtres qui cherchent à s'informer.

Quant au partage du bon sens, heureuse référence à Descartes dont l'ironie subtile (voir le contexte de la citation, première page du « Discours ») aura sans doute échappé à mes détracteurs !

§ 4. Donc, on sait « fort bien » qu'il existe des grammaires où ne figurent pas les « abominables questions traditionnelles » (je maintiens l'expression), mais voilà qu'elles ont le tort d'être d'avant-garde. Il est tout de même gênant d'avoir à répéter qu'on trouve des manuels qui ne sont ni d'avant-garde, ni même neuchâtelois et qui, de surcroît, ne supposent qu'un modeste colloque d'information.

§ 5. J'ai « prudemment » passé sous silence les causes de l'échec des « Notes de terminologie grammaticale ».

Qu'on me permette ici de sourire !

La commission ne craint vraiment pas le ridicule en insinuant, après tout ce que j'ai dit à propos de ses activités et de ses choix, que j'en serais à regretter un échec manifestement prévisible à l'époque. Ce qui n'a d'ailleurs rien d'étonnant quand on sait que ce dernier a eu pour causes des arguments de même nature que ceux sur lesquels s'appuie actuellement la commission jurassienne !

Ajoutons, car cela en vaut la peine, qu'un autre groupe, la commission des moyens d'enseignement pour les écoles secondaires du canton de Berne, a fondé l'an dernier sur cet échec¹ un double cours de perfectionnement de quatre demi-journées².

On n'aura donc pas attendu partout l'unanimité des spécialistes de la grammaire pour se recycler, et sur quelles bases !

§ 6-8. Que des maîtres « persistent » à utiliser, au préjudice

¹ C'est-à-dire les fameuses « Notes de terminologie » complétées (« remaniées », si l'on en croit M. Pierre Henry) par la CME pour les écoles secondaires du canton de Berne.

² Voir lettre circulaire du 5.5.1970 signée par l'inspecteur des écoles secondaires, M. H. Liechti.

des élèves, les grammaires Berthou/Gremaux/Voegelé relève d'un droit que je souhaitais précisément discuter. L'argument, toutefois, et on s'en doute, n'est pas près de me convaincre. Quant à la notion de courtoisie, elle recouvre apparemment des attitudes fort variables. J'étais convaincu d'avoir été tranchant mais honnête dans mes reproches. Si la commission semble plus courtoise à mon égard, on verra qu'en réalité la mesquinerie ne la gêne nullement.

Un point positif (§ 8) : « Il n'est, en effet, pas encore démontré que **traditionnel** signifie nécessairement **mauvais**, etc. ». C'est vrai. La grammaire traditionnelle, en tant que telle, constitue un « modèle » qui, d'un point de vue objectif, a autant d'intérêt que n'importe quel autre modèle. Mais j'ai cru comprendre que les démarches de la commission des moyens d'enseignement concernaient avant tout le plan pédagogique. Si cela est vrai, je ne peux que maintenir ce que j'ai dit ou cité relativement aux grammaires scolaires traditionnelles, c'est-à-dire relativement à des modèles arrangés (oh ! combien) à des fins pédagogiques et manifestement peu compatibles avec les structures intellectuelles d'enfants de l'école primaire.

M. Pierre Henry m'approuve sans doute sur ce dernier point puisqu'il reconnaît dans l'introduction de son article que « ...périodiquement, les maîtres s'interrogent sur l'efficacité de l'enseignement grammatical ».

§ 9-13. Je passe « prudemment » sur ce que la commission des moyens d'enseignement a su tirer des tendances actuelles de la linguistique et des travaux de M. Roulet pour rappeler simplement que je ne cachais pas, dans ma « diatribe », mon amertume face à une certaine mentalité qui semble dénier systématiquement toute raison d'être aux efforts de ceux qui, précisément, cherchent à élever le niveau de la discussion.

Je laisse aux lecteurs, à titre de conclusion, le soin de juger ce que la commission des moyens d'enseignement a su faire de cette phrase dans les deux derniers paragraphes de sa « réponse » !

Une conclusion définitive !

Charles Muller.

Prêts

sans caution de Fr. 500.— à Fr. 4000.—

Bureau de Crédit S.A.

Lausanne
Place Bel-Air 1,
Tour Métropole
Téléphone 22 40 83
Discrétion assurée

Notre fille (15 ans) aimerait trouver place dans aimable famille d'éducateur, parlant français, pour 3 ou 4 semaines pendant les vacances d'été. Nous accepterions volontiers échange avec jeune fille du même âge.

Offres à Fam. Ernst Probst, Munzachstrasse 18, 4410 Liestal (BL). Tél. (061) 84 13 70.

Membres du corps enseignant, vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage

Lausanne

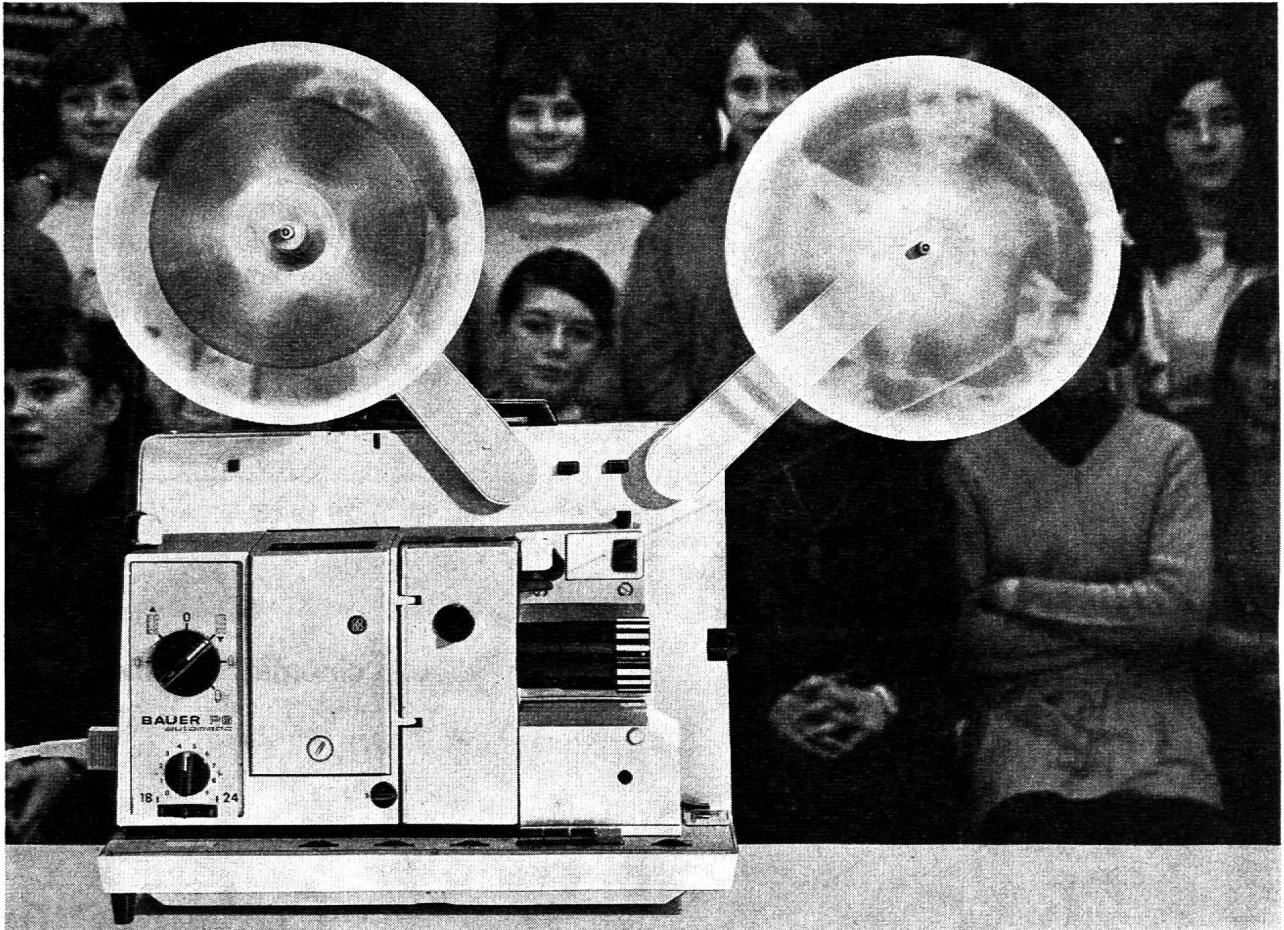
L'heure de plaisir...
La journée de soleil...
Des vacances profitables...

Conditions spéciales
faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

GRANDSON HOTEL DU LAC

cuisine soignée
vous offre sa terrasse au bord de l'eau
Tranquillité des parents — Sécurité des enfants
H. Montandon — Tél. (024) 2 34 70

Le projecteur scolaire le plus populaire en Europe et celui avec le meilleur caractère



1 Le P6 a bon caractère: on peut l'utiliser partout. Dans une toute petite classe comme dans une grande salle. Sa luminosité contente même les spectateurs assis tout au fond. Et les films ne foncent jamais parce que la lampe a noirci après quelques représentations. Le P6 est équipé d'une lampe halogène qui reste toujours aussi claire, de la première à la dernière minute de projection. Elle éclaire même moitié plus et dure le triple des lampes ordinaires!

2 Le P6 a aussi bon caractère pour le son. Un nouvel ampli universel permet de brancher un haut-parleur Bauer de 10 ou 20 Watt. Le P6 est équipé pour n'importe quel local.

3 Mais le P6 a bon caractère tout court: n'importe qui peut s'en servir et il fonctionne avec n'importe qui. Il suffit de le mettre en place, de presser sur la touche,

de glisser l'amorce du film et la représentation commence. Parce que le chargement est automatique bien entendu!

4 De son côté la griffe à trois dents est bonne fille. Elle ménage les films et réussit à entraîner même des pellicules à perforation abîmée. Et, en cas de difficultés, vous pouvez faire confiance au commutateur de déchirage de film automatique.

5 Le poids du P6 est la dernière preuve de son bon caractère: un élève peut le porter facilement... et n'importe quel budget scolaire supporte son acquisition.

6 Voilà pourquoi le P6 grâce à son caractère en or est devenu le projecteur scolaire qui s'achète le plus en Europe!

Bauer P6 projecteur pour films de 16 mm, 9 exécutions différentes, pour films muets ou sonores (ampli universel incorporé avec puissance de sortie de 6 ou 15 Watt pour haut-parleur de 10 ou 20 Watt), transistors en silicium (réfractaires à la chaleur), sortie d'amplificateur à diodes, à tension fixe ou réglable, coefficient de distorsion de 1% à régime maximal, reproduction du son optique et du son magnétique (également avec palier d'enregistrement incorporé pour son magnétique, avec obturateur pour trucages), 2 cadences avec commutation automatique sur l'obturateur à 2 ou 3 pales. Objectif zoom (35-65 mm) sur demande: pour rapprocher ou éloigner l'image sans déplacer le projecteur. Prise pour compteur d'images. Prise pour couplage d'un second projecteur. Entrée-phono et entrée-micro réglables séparément. Transformateur incorporé et haut-parleur témoin de 3 Watt pour simultanée dans la cabine de projection.

BAUER

Groupe BOSCH

Coupon

«Edu.»

à envoyer à **Robert Bosch S.A.**, Dept. Photo-ciné, 8021 Zurich

Nous désirons examiner le Bauer P6 de plus près.

Nous vous demandons de nous faire une démonstration

Nous aimerions recevoir votre documentation

Nom _____

Maison _____

Adresse _____

ciné construction s.a.

études et réalisation
de cinémas et de
salles de spectacles

Cette société, dont le but est la réalisation de cinémas, de salles de spectacles, d'auditoires et d'aulas, a la possibilité de pouvoir étudier et coordonner tous problèmes d'ordre technique pour ces réalisations.

Associée à un bureau d'ingénieurs spécialisés en électricité, chauffage, sanitaire et ventilation, ciné construction est à même de fournir des prestations beaucoup plus complètes, partant plus faciles pour le maître de l'ouvrage et son architecte.

47, ch. des Fleurettes

1007 Lausanne

tél. (021) 26 19 63

télex : 25341 beg ch



projecteurs cinématographiques 35 mm
amplificateurs

optique pour cinéma

**Etablissements
BENOIST BERTHIOT**



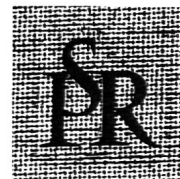
projecteurs cinématographiques 16 mm

redresseurs

stabilisateurs de tension



bulletin



bibliographique

dédié aux parents, au personnel enseignant et à tous les comités des bibliothèques

publié par la Commission pour le choix de lectures destinées à la jeunesse et aux bibliothèques scolaires et populaires

Supplément au N° 16 de l'« Educateur », 68^e fascicule, 2^e feuille, 25 juin 1971 S.P.R.

Membres de la commission :

M ^{me} J. Gauthey, institutrice, Lausanne, présidente	J.G.
M. P.-M. Farron, instituteur, Tramelan, vice-président	P.-M.F.
M ^{me} N. Mertens, institutrice, Vandœuvres (Genève)	N.M.
M. Maurice Evard, professeur, Fontainemelon	M.E.
M. A. Chevalley, Lausanne, secrétaire-caissier	A.C.

I. Ouvrages destinés aux enfants de moins de 10 ans

Jusqu'à 6 ans

La Musique dans le Bois, pas de nom d'auteur. Ed. La Farandole, Paris, 1971. 22 × 16 cm. 10 pages. Images de Heinz Belling.

Joli album cartonné pour tout petits. Dans le bois charmant, très bien évoqué par l'illustration, tous les animaux sont musiciens et défilent en jouant chacun d'un instrument. Images amusantes ! Le chasseur lui-même remplace son fusil par un cor.

Et sur la couverture, le hibou cligne de l'œil...

N. M.

Le Rond Aventurier, un livre de Michèle Beufé, raconté par Jeanne Develle. Ed. GP Presses de la Cité, Paris, 1971. 27 × 17,5 cm. 10 pages. Ill.

La roue de char, celle de bateau, le volant, le couvercle d'une boîte à fromage, le disque du téléphone et celui du gramophone, le cadran de l'horloge, la cible, le ballon, la soucoupe volante et le soleil ont chacun l'honneur d'une page avec quelques lignes de texte et une illustration de couleurs vives.

C'est ainsi que le ROND connaît toutes sortes d'aventures !

N. M.

De 7 à 9 ans

Le Petit Berger, pas de nom d'auteur. Librairie Hachette, Paris, 1971. 20,5 × 26 cm. 15 pages. Ill. par Gosnik-Godec. Deux contes de fées :

Celui du petit berger que trois fées veulent récompenser de sa gentillesse, mais il préfère à tout l'or du monde ses troupeaux de brebis, de chèvres et de vaches.

Celui du petit garçon que l'Enchanteur de la rivière aurait voulu garder dans son palais merveilleux... Mais l'enfant ne pense qu'à retrouver l'amour de ses parents et la chaleur de son foyer, et cela lui est accordé malgré les regrets de l'Enchanteur.

N. M.

Julot la Fourmi Dompteur d'Ours, texte de Cécile Loeb. Ed. de la Farandole, Paris, 1971. 22 × 27 cm. 20 pages. Images de Gregory Masurovski.

Dans ce conte étrange et comique, on voit comment une petite fourmi aidée de son amie la puce arrive à dompter et à faire danser le terrible ours de cirque qui n'avait jusque-là obéi à aucun dompteur !

On a souvent besoin d'un plus petit que soi !

Images en noir et en couleurs.

N. M.

Antonella et le Père Noël, par Barbara Augustin. Ed. de La Farandole, Paris, 1970. 19,3 × 27,7 cm. 32 pages. Ill. de Gerhard Lahr.

Bien que cela ne soit pas de saison, je ne veux pas tarder davantage à présenter la jolie histoire d'Antonella, la petite fille pauvre qui, avec l'aide de son ami Gino, écrit au Père Noël pour lui demander des patins à roulettes. Mais je ne vous dirai pas comment s'y prit le Père Noël pour répondre et pour satisfaire le désir de l'enfant.

Les grandes illustrations en pleine page plaisent par leur vie et leurs couleurs chaudes.

Dès 6-7 ans.

A. C.

Trésors des Jours de Fêtes, coll. dirigée par Louis Bee-tschen et réalisée par une demi-douzaine de collaborateurs. Edicope/Europart/Jeunes Années Magazine, Paris, 1971. 19,3 × 22,5 cm. 36 pages. Ill.

Il pleut et l'on s'ennuie ; comment passer le temps ?...

Non, ce ne sont pas des vers que j'entends proposer ; et pourtant il s'agit bien d'un jeu poétique :

Récolter et choisir des galets qu'on peindra, décorer des coquilles d'œufs, confectionner des fleurs en papier crépon, fabriquer des personnages ou des lanternes avec des boîtes à œufs, édifier avec du chocolat et des biscuits des maisons à croquer, tout cela est décrit dans cette livraison abondamment illustrée. La fin de l'ouvrage comporte des pages roses où sont des légendes, des recommandations pour organiser une fête, et des jeux divers.

Dès 7-8 ans.

A. C.

II. Ouvrages destinés aux enfants de 10 à 16 ans

a) Récits et aventures

La Bague au Doigt, par René Philippe. Ed. Gérard et Cie (Pocket-Marabout), Verviers, 1970. 11 × 18 cm. 154 pages. Quelle nouvelle aventure attend Sylvie ? Elle est partie pour New York avec deux amies, deux sœurs un peu farfelues mais charmantes et pleines d'humour. Toutes trois sont engagées comme mannequins pour présenter des bijoux de grande valeur au cours d'un défilé.

Certains faits, entre autres l'offre d'une bague, étonnent Sylvie qui, on le sait, n'a pas les yeux dans sa poche. Grâce à elle, on découvrira... mais je ne vais pas vous dire ce qu'on découvrira !

Dès 13 ans.

N. M.

b) Contes

Candide, de Voltaire, présenté par André Séailles, agrégé de l'Université, chargé de cours à la Sorbonne. Ed. Larousse (Nouv. classiques, documentation thématique), Paris, 1970. 11 × 17 cm. 162 pages. III.

Cette édition abrégée débute par un résumé chronologique de la vie de Voltaire, un tableau mettant en parallèle l'existence de l'écrivain, les dates de publication de ses œuvres et les événements artistiques et historiques de son temps. Puis une notice entretient le lecteur des faits politiques et autres qui entourèrent la publication de « Candide » en 1759, de l'état d'esprit, des expériences et des recherches nécessaires à l'œuvre, de la valeur philosophique et littéraire de cette dernière, des personnages et de la technique du conte, enfin de l'expérience humaine qui y transparait ainsi que de la poésie qui y est incluse.

Des notes abondantes placées au bas des pages expliquent les termes, donnent les sources et reportent à divers auteurs. De plus, des questions font réfléchir l'étudiant auquel cet ouvrage est destiné et fournissent autant de sujets de dissertation.

Les dernières pages offrent des extraits du « Poème sur le désastre de Lisbonne » (1755), de « L'Essai sur les Mœurs » concernant l'Inquisition, ainsi que de « L'Épître à Horace » et de quelques lettres dans lesquelles s'affirme l'humanité du patriarche de Ferney. L'ouvrage se termine par des « Jugements sur « Candide » et les romans de Voltaire » par plusieurs écrivains et critiques. Des sujets de devoirs sont enfin proposés.

Que voilà une étude fouillée bien propre à faire comprendre l'œuvre et son auteur, celui-ci par trop décrié ; mieux, à faire aimer l'un et l'autre !

A. C.

d) Imagerie

Trésors de tous les Jours, par L. Beetschen, E. Chevalier, F. Douvaines, P. Hénault, M. Laczewny, B. Theulet-Luzié, S. Laverrière. Edicope/Europart/Jeunes Années Magazine, Paris. 19 × 22,5 cm. 34 pages. III.

Recueil de travaux manuels très bien conçu.

Chaque ouvrage est accompagné de plusieurs images montrant les différents moments de l'exécution et la réalisation finale, ainsi que d'une notice explicative relative au matériel nécessaire et aux diverses opérations.

Les objets proposés sont présentés chaque fois par un petit texte vivant, amusant ou poétique.

Tout cela donne envie de se mettre au travail !

10-12 ans.

N. M.

e) Biographies

Qui est-ce ? par Simone Prigent, institutrice, et Georges Simoni, professeur. Ed. Hachette (Jeunesse-Album), Paris, 1971. 20,5 × 28 cm. 192 pages. Couv. cart. en couleurs. III. de Ph. Daure et Js Poirier. 25 Ff.

Situer en bref 500 personnages n'est pas tâche facile. Les auteurs ont dû faire un choix. Ils ont éliminé des peintres,

des musiciens, des écrivains, des sportifs, des hommes politiques contemporains, pour ne garder que les noms répartis dans les neuf chapitres que voici : aventures et voyages — personnages illustres — médecins et philanthropes — quelques artistes et écrivains — figures historiques — célèbres inconnus — penseurs et philosophes — héros imaginaires — savants et industriels.

Chaque article (il y en a trois par page) comporte un portrait dessiné ou la reproduction d'une œuvre ou encore la découverte rappelant le personnage, puis la date et le lieu de la naissance et de la mort, le fait qui le rendit célèbre, et une courte biographie.

Qui furent Champlain, Pilâtre de Rozier, La Condamine, Boule, Fra Diavolo, Bienvenu, Li Po, Hokusai, Che Houang-ti, Riourik, Tamerlan, Bottin, Cabotin, Draï, Mécène, Mercator, Blandine, Averroès, Matamore, Plantin, Dewar ou Thimonnier, tant d'autres encore ? Les réponses sont là, à votre portée, faciles à trouver grâce à l'index placé en fin de volume. A elles seules, les illustrations, concises et toutes en couleurs, donnent l'envie d'en connaître davantage.

Un livre propice à la culture de l'esprit.

A. C.

f) Langage

Micro-Robert, dictionnaire du français primordial, par Paul Robert et divers collaborateurs, présentation d'Alain Rey. S.N.L. - Le Robert, Paris, 1971. 13,5 × 21 cm. 1232 pages.

30 000 mots : sens, emploi, prononciation (en API), orthographe, synonymes et antonymes... En dehors des vocables courants figurent dans ce dictionnaire des termes « pédagogiquement utiles » ou propres à la lecture des ouvrages classiques. La nomenclature prend soin de différencier les acceptions d'un même mot. Le féminin et le pluriel sont indiqués dans les cas qui font exception, de même que les types de conjugaison des verbes. De nombreux exemples aident à la compréhension et des renvois reportent à des analogies. Tous les termes de base sont imprimés en rouge. Guide du vocabulaire français essentiel, le Micro-Robert est aussi un traité de grammaire par l'exemple. Dans une mesure de très large tolérance, que d'aucuns peut-être regretteront, il se réfère à de nouvelles significations que l'usage donne actuellement aux mots. Exemple :

« Achalandé, ée (bien) adj. Qui a beaucoup de marchandises et des produits assortis. Une épicerie bien achalandée. (Ce mot signifiait en réalité « qui a beaucoup de clients [chalands] »).

Les divers sens de chaque mot (ex. : fort, usure), de même que ses dérivés (orange, orangeade, oranger, orangeraie, orangerie — et aussi couleur orange) sont définis. Bref, il faudrait disposer de beaucoup plus de place pour dire l'utilité et démontrer la nouvelle conception de cet outil précieux.

A. C.

g) Documentaires

Les commandos - Opérations amphibies, par P. Young. Ed. Gérard et Cie, coll. Marabout, Verviers, 1970. 11,5 × 18 cm. 188 pages. III. de documents photographiques.

Peter Young est à la tête du département d'histoire militaire à l'Académie royale militaire de Sandhurst. Durant la guerre, il a connu Dunkerque et a été l'un des premiers à s'enrôler dans les commandos.

Après Dunkerque, la Grande-Bretagne se prépare à défendre son territoire contre une éventuelle invasion allemande et met au point un programme de petites unités au moral agressif, chargées de missions offensives nécessitant une formation particulièrement sévère. C'est ainsi que sont nés les commandos qui, avec l'appui combiné des forces de l'aviation et de la marine, sont au centre des opérations menées sur tous les fronts de la Seconde Guerre mondiale. Cet ouvrage fait partie de la collection Marabout « Histoire de la Seconde Guerre mondiale », Série Armes.

Pour adolescents.

P. M. F.

Le Jour J « Ils débarquent ! », par R. W. Thompson. Ed. Gérard et Cie, Marabout, Verviers, 1970. 11,5 × 18 cm. 188 pages. Ill. de documents photographiques.

Une grande « Histoire illustrée de la Seconde Guerre mondiale » vient de sortir dans la collection Marabout. Par son prix elle est à la portée de toutes les bourses et permet donc à chacun de se documenter sur la dernière guerre.

Le jour « J », 6 juin 1944, reste gravé dans toutes les mémoires de ceux qui ont vécu les années terribles de la grande Allemagne. Ces faits ont tendance à être quelque peu méconnus par les jeunes et il serait bon peut-être de les leur remettre en mémoire. Par des documents photographiques et par des textes écrits par des acteurs du drame, on peut se faire une idée assez exacte de cette formidable opération qu'a été le débarquement de Normandie.

L'auteur, R. W. Thompson était correspondant de guerre pour le « Sunday Times » en Normandie d'abord et ensuite sur tous les fronts.

Depuis 13 ans.

P. M. F.

Championnat du Monde des Conducteurs 70, par Michel Hubin. Ed. Gérard et Cie, Verviers, 1971. 11,5 × 18 cm. 252 pages. Ill. de photographies.

Jusqu'à sa mort tragique en Italie, c'est Jochen Rindt qui

tient la vedette à chacune des épreuves du Championnat du monde des conducteurs. A tel point que le trophée du vainqueur lui est attribué à titre posthume. Mais l'intérêt de ces épreuves a été suscité également par une lutte très dure pour l'obtention de la deuxième place. Toutes ces péripéties de la formule 1 en 1970 sont relatées dans ce livre avec verve, épreuve après épreuve, avec les peines et les joies qu'éprouvent les coureurs dans ce sport très dur et dangereux qu'est le sport automobile.

Dès 13 ans.

P. M. F.

Sport - Prototype - GT, par Michel Hubin. Ed. Gérard et Cie, coll. Marabout-Service, Verviers, 1971. 11,5 × 18 cm. 248 pages. Ill. de photographies.

Porsche, une fois de plus, remporte le Championnat Sport-Prototype-GT, mais le triomphe de la marque allemande ne doit pas faire oublier les brillantes performances accomplies par les autres firmes : durant des milliers de kilomètres, sur les circuits des quatre coins du monde, elles ont éprouvé la vitesse et l'endurance de leurs mécaniques pour pouvoir construire demain des voitures mieux adaptées à la demande de la clientèle. Ce livre rappelle les étapes de cette lutte au banc d'essai.

Dès 13 ans.

P. M. F.

III. Bibliothèques populaires

a) Romans

Climats, par André Maurois, présentation de Jean Thoraval. Ed. Bordas, Lausanne/Spes, Paris, 1970. 16,5 × 11 cm. 190 pages. Ill. de quelques photographies.

Heureuse idée d'avoir songé à présenter dans cette collection scolaire des extraits de ce roman magnifique et déjà connu. Les reproductions, le choix des textes et les notices explicatives permettent de se faire une idée du livre et révèlent avec objectivité et personnalité l'œuvre et l'écrivain.

Illustration abondante et évocatrice.

N. M.

Mère Jeanne des Anges, par Jaroslaw Iwaszkiewicz, trad. du polonais par Georges Lisowski. Ed. Gérard et Cie (Bibl. Marabout, 1970), Verviers, Ed. Robert Laffont, Paris, 1959. 11,5 × 18 cm. 206 pages. Couv. illustrée.

En 1634, au couvent de Loudun, un scandale éclata. Accusé d'avoir jeté les religieuses en la possession du Malin, l'abbé Grandier fut brûlé vif.

J. Iwaszkiewicz est l'un des plus grands romanciers polonais contemporains. Il est né en Ukraine en 1894. Il a transporté l'action dans la Pologne du XVII^e siècle et modifié quelque peu les noms des personnages.

Le Père Suryn est envoyé à Ludyn près de Polock aux fins d'exorciser les malheureuses dont la plus envoûtée est la mère supérieure, Mère Jeanne des Anges. Les crises de démence hystérique des moniales ainsi que les tourments d'âme du religieux sont magistralement rendus. On assiste à des scènes d'auberge, à des prédictions et à des séances particulières ou publiques durant lesquelles l'abbé et quatre autres prêtres s'efforcent de chasser les suppôts de Satan. Seul y parviendra l'amour du malheureux Père Suryn, mais à quel prix : celui de son âme et d'un crime horrible.

L'« histoire envoûtante d'une religieuse possédée par le démon » (c'est le sous-titre) a inspiré ce fort roman qui tient sans cesse le lecteur en haleine.

A. C.

Bob Morane : Rendez-vous à nulle part, par Henri Vernes. Ed. Gérard et Cie (coll. Marabout-Pocket), Verviers, 1971. 11,5 × 18 cm. 150 pages. Couv. ill.

Ce Bob Morane voit ses aventures contées en plus de cent volumes. C'est beaucoup pour une existence dont on ne verra sans doute jamais le bout !

Une carte postale vieille d'un siècle fixe au héros un ren-

dez-vous dans une cité américaine. Bien que flairant un piège, il part, accompagné du bon géant Bill. Dès leur arrivée, ils sont les jouets de fantasmagories et de visions abracadabrantes. En outre, ils sont l'objet d'une surveillance continue de la part du mystérieux Dr Xhatan (on voit l'allusion), lequel tient prisonnière la jolie et vaillante Sophia et se fait aider par une tribu d'être humains réduits à l'état de robots...

Inutile de dire que Bob Morane va une fois de plus se tirer d'affaire.

A. C.

b) Contes

Le Démon de Février, par Gérard Prévot. Ed. Gérard et Cie (Marabout, série Fantaisie), Verviers, 1970. 11,5 × 18 cm. 182 pages. Couv. ill.

Ce sont vingt et un contes, le premier donnant son titre à l'ouvrage. L'auteur, qui a 50 ans, est lecteur chez Gallimard.

Ces histoires sont remarquables autant par le style que par l'imagination. Elles sont dignes des meilleurs écrivains du genre. Les phantasmes les plus profonds de l'âme y apparaissent et les surprises les plus étonnantes y attendent le lecteur. La présence poétique du narrateur — par ailleurs un excellent romancier — constitue à la fois un levain et un aimant.

Il faut lire ces contes vraiment « extraordinaires » situés dans les cadres les plus variés ; du reste ceux-ci contribuent à l'envoûtement auquel on n'échappe guère, l'âme y étant sans cesse confrontée avec elle-même.

Un talent d'une très grande originalité.

A. C.

Soleil des Loups, par André Pieyre de Mandiargues, Ed. Gérard et Cie (Série Fantastique), Verviers, 1970, et R. Laffont, Paris, 1951. 11,5 × 18 cm. 252 pages. Couv. ill. Il s'agit de six contes : L'Archéologue — Clorinde — Le Pain rouge — L'Étudiante — L'Opéra des Falaises — La Vision capitale.

« Mirages qui n'ont de réalité qu'autant qu'on leur en donne », écrit le romancier dans ce dernier récit. En fait, il excelle à susciter le mirage, à créer à partir de l'objet le plus simple des visions surréalistes dans lesquelles interviennent l'érotisme, l'humour, la science psychanalytique, le grotesque et l'horreur. Son imagination anime monstres, larves et spectres en prenant pour point de départ une situation réelle qui se transforme peu à peu en infiniment petit

et où tout devient peur, cruauté, purulence et mort. D'une connaissance aiguë et matérielle des choses — animaux, plantes ou objets — il nous introduit dans le monde de l'étrange et des sortilèges. Le lecteur devient spectateur de cérémonies où le rituel est indispensable bien que voilé mais dont le déroulement peut s'achever en sacrilège. Pour parvenir à ce résultat, l'écrivain démembré sa phrase, la tord, l'allonge et y introduit des incidentes et des inversions. Devant ce style inattendu et particulier, il ne faut pas de prime abord se laisser dérouter. A. C.

c) Poésie

Fleurir en bleu de Robe, par Philippe Delaby. Ed. chez l'auteur, rue de la Brasserie, 1050 Bruxelles, 1970. 14,2 × 20,5 cm. 64 pages. Ill. par Michel Tesmoingt.

« Mai j'ai relu Carême et mon Paris est né. »

C'est par ce vers que se termine le premier poème de cette plaquette. Pareillement à Maurice Carême, Philippe Delaby est un poète belge d'expression française. Nos feuilles ont déjà rendu compte d'une demi-douzaine de ses publications. Il s'agit sans nul doute de l'un des meilleurs poètes belges contemporains. Enfants, famille, arbres, oiseaux, campagnes, cité, voyages, souvenirs (in memoriam), autant de sujets simples mais traités avec art.

C'est une poésie allègre, toujours originale, faite d'images-surprises, mais dans laquelle le fond s'allie avec le métier, où le cœur n'est jamais absent. Les mots coulent ou bondissent en des comparaisons inattendues nées d'une sensibilité aussi vraie que pudique :

« Et cet enfant qui dort, c'est le printemps qui rêve. »

(Page 12.)

ou bien :

« Pardon, collines lavandières !

Le chemin termine au crochet

Le couvre-lit de la rivière

(Pour les noces d'or paysannes) » (Page 16.)

et encore :

« — Et nos neiges sont trop hautes.

L'âge heureux ne lit pas le poème des autres. » (Page 24.)

L'illustrateur habituel de Ph. Delaby est Michel Tesmoingt. Ses dessins, sensibles eux aussi, s'accordent admirablement avec le texte. A. C.

d) Documentaires

La Télévision, par Enrique Melon-Martinez. Ed. Gérard et Cie (coll. Marabout-Université), Verviers, 1970. 11,5 × 18 cm. 246 pages. Ill. de photographies et schémas.

Si vous êtes de ceux qui regardent la télévision, voici un livre qui vous touche de très près...

Tous les jours, dans le monde entier, des hommes, des femmes, des enfants, pauvres et riches, communiquent dans l'immobilité et le silence aux ombres grises ou colorées qui dansent sur les petits écrans...

Toutes ces images à domicile, comment se présentent-elles dans la réalité ? Comment se modifient-elles ? Doit-on craindre qu'elles nous enferment dans un conformisme routinier ou au contraire peuvent-elles ébranler la prison de nos idées courtes ? A ces questions Enrique Melon-Martinez répond en puisant des informations dans les enquêtes menées aux quatre coins du monde.

P. M. F.

La Nature des Lois physiques, par Richard Feynman, Prix Nobel. Ed. Gérard et Cie (coll. Marabout-Université), Verviers, 1971. 11,5 × 18 cm. 212 pages.

Sur un ton familier, et souvent plein d'humour, avec une entière liberté de langage et à partir de quelques notes, le professeur Feynman improvisa les sept conférences que ce livre reproduit. Seul l'un des plus grands physiciens de notre temps pouvait ainsi dominer son sujet et traiter aussi bien de la physique classique que de la physique la plus récente à laquelle il a apporté lui-même une contribution essentielle.

P. M. F.

Connaissance du Vin, par Constant Bourquin. Ed. Gérard et Cie, Marabout-Service, Paris et Verviers, 1970. 11,5 × 18 cm. 256 pages. Ill.

Pendant la dernière guerre, l'auteur fut éditeur à Genève où il présida « A l'Enseigne du Cheval ailé ». Ainsi, selon son bon plaisir, il s'est mué en écrivain, en gastronome et en dégustateur. L'un n'exclut pas l'autre !

Ce livre est non seulement utile mais nécessaire. Et pas uniquement parce qu'il initie à la connaissance des vins (origines, couleur, composition, transformations, qualités diverses, bonnes ou mauvaises et leurs causes, température, etc.), mais parce qu'il dénonce avec courage et fougue nombre de truquages et pas mal d'hérésies.

En connaisseur expérimenté, en défenseur passionné du vin véritable, Constant Bourquin a écrit ce livre exceptionnel que la verve, le style et le savoir empêchent d'être ennuyeux un seul instant. Puisse un tel ouvrage inciter les vigneron et les marchands à totale honnêteté, les consommateurs mieux renseignés à plus d'exigence !

A. C.

Le nouveau dossier Afrique, situation et perspective d'un Continent, par S. et J. Comhaire-Sylvain, avec la collaboration de Fernand Bézy, Francis Olu Okediji et Pierre L. Van den Berghe. Ed. Gérard et Cie (Marabout-Université), Verviers, 1971. 11,5 × 18 cm. 384 pages. Ill. de cartes et photos.

Présenté par Amadou Mahtar M'Bow, ancien ministre de la culture du Sénégal, ce livre mérite vraiment d'être appelé « dossier ». Il présente l'Afrique sous toutes ses faces : le passé, les ethnies (au nombre de 59), la culture, avec le passage de la littérature orale à la littérature écrite (chapitre fort intéressant), les leaders de l'indépendance (le Nigérien Azikiwe, l'Algérien Boumediène, le Tunisien Bourguiba, l'Éthiopien Haïlé Selassié, l'Ivoirien Houphouët-Boigny, le Zambien Kaunda, le Kenyan Kenyatta, le Congolais Lumumba, l'Égyptien Nasser, le Ghanéen Nkrumah, le Tanzanien Nyerere, le Sénégalais Senghor et le Guinéen Sékou Touré).

Les auteurs examinent ensuite le passage du colonialisme au néo-colonialisme, les problèmes de l'enseignement et de la sélection, les questions économiques (ressources et aspects démographiques, traditions, échanges, marchés, répartition et distribution des biens, industrialisation). Suit une étude des pays membres de l'OUA avec mise en vedette de diverses personnalités. Des tableaux statistiques, des références, une bibliographie et un index complètent ce panorama du monde africain. Il est à noter que l'ouvrage est parsemé de récits, de poèmes, de légendes dus à plusieurs écrivains autochtones.

Ce « nouveau dossier » aidera très efficacement quiconque entend connaître mieux ce continent en pleine évolution.

A. C.

Les Chats, par C. Metcalf, traduit de l'anglais par N. Chasériau. Librairie Larousse, Londres (1969), Paris (1970), 11 × 18 cm. 159 pages. Ill. par P. Warner.

Petit Larousse de poche intéressant pour ceux qui s'occupent des chats de race. Contient les rudiments nécessaires à celui qui veut avoir un chat, mais ne parle pas de la psychologie vétérinaire de l'animal.

Historique et dessins bien faits.

N. M.

e) Loisirs

60 Mots croisés littéraires, par Claude Delsainty. Ed. Gérard et Cie (coll. Marabout-Flash), Verviers, 1971. 11,5 × 11,7 cm. 160 pages. Couv. ill.

Tous écrivains, romanciers et poètes, prix littéraires sont à découvrir à la lecture de la dernière colonne verticale de ces soixante grilles de quinze cases sur quinze. En fin d'ouvrage, les réponses.

Que voilà un jeu instructif et amusant !

A. C.